



Centre Vétérinaire Rive-Sud  
Centre Vétérinaire Laval

Membres du Groupe Vétéri Médic Inc.



## Un nouveau chirurgien dans l'équipe!

Nous désirons souhaiter la bienvenue à  
**Jérôme Benamou**, DMV, IPSAV, Dipl. ACVS-SA

N'hésitez pas à communiquer avec lui dès maintenant

7415 boul. Taschereau, Brossard  
450 656-3660 / 1 866 656-4877  
[www.cvrivesud.com](http://www.cvrivesud.com)

4530 Autoroute 440, Laval  
450 781-1200 / 1 877 651-2152  
[www.cvlaval.com](http://www.cvlaval.com)





VOL. 35 N° 2 PRINTEMPS 2019



Ordre des  
**MÉDECINS VÉTÉRINAIRES**  
du Québec

# LeVétérinarius

LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PAGE 16

**RÉVISION DES NORMES  
DE PRATIQUE : LES DOUZE  
TRAVAUX DE L'ORDRE**

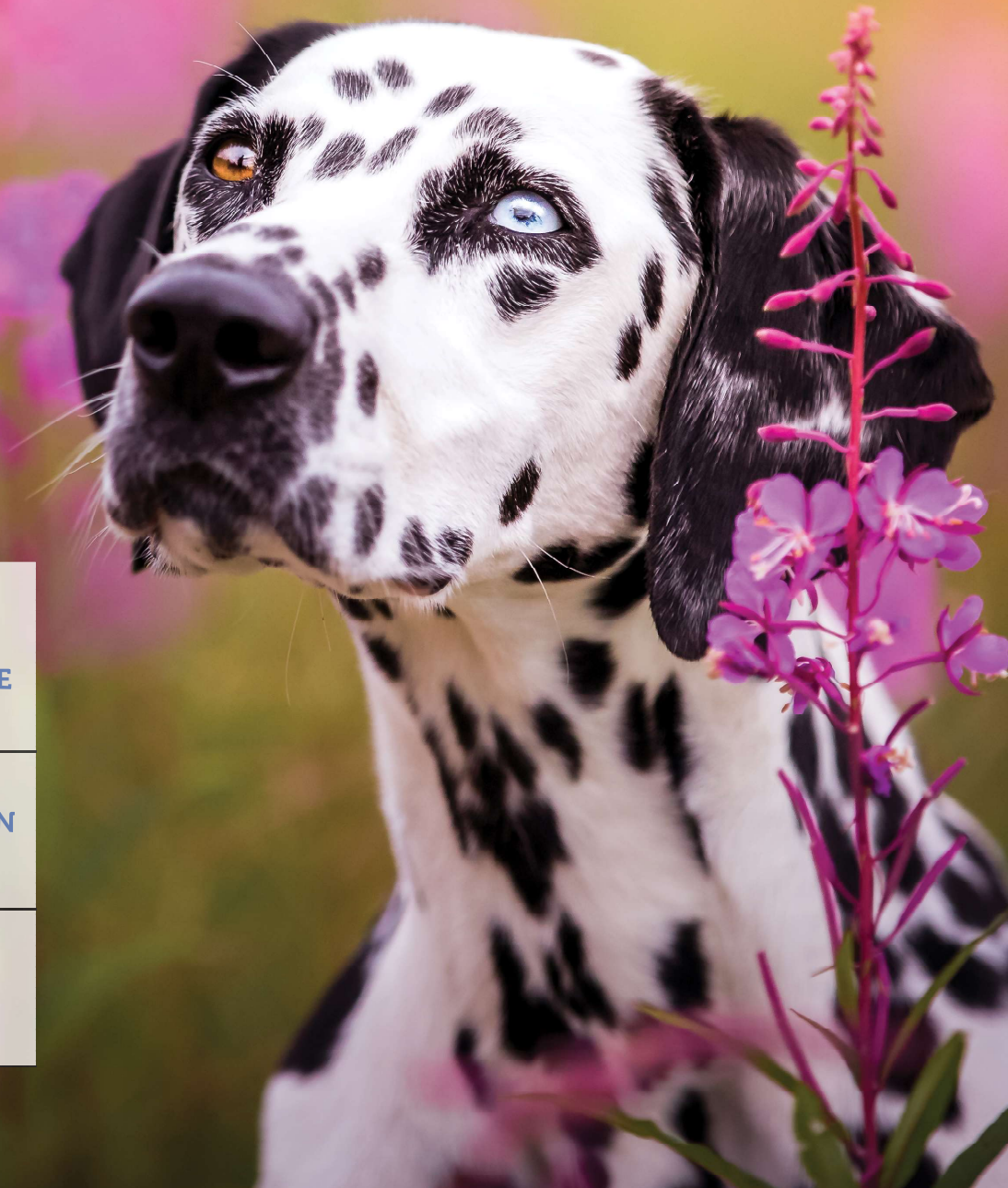
PAGE 18

**LE CIP EN MODE RÉVISION  
ET INNOVATION!**

PAGE 21

**ENCART**

**VÉTÉRINARIUS+**



NOUVEAU



# Une seule dose

Une façon plus pratique de traiter l'otite externe.



**Claro®**, un nouveau traitement de première ligne pour l'otite externe canine qui dure 30 jours.

Avec une seule dose appliquée en clinique, l'observance du traitement est assurée sans effort supplémentaire de la part de votre client<sup>1</sup>.

Plus d'info au [claro.bayer.ca](http://claro.bayer.ca)

- ✓ Antibactérien
- ✓ Antifongique
- ✓ Anti-inflammatoire

<sup>1</sup> Blake, J. et al. (2017) Veterinary Record Open 4: e000219.

## LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée quatre fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7  
Téléphone : 450 774-1427  
ou 1 800 267-1427  
Télécopieur : 450 774-7635  
Courriel : info@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

### Éditeur :

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

### Rédactrice en chef :

Mme Patricia Noël  
patricia.noel@omvq.qc.ca

### Montage graphique :

Mme Maryse Massy  
maryse.massy@omvq.qc.ca

### Collaborateurs :

Dre Cécile Aenishaenslin, Dr Paul Baillargeon, Dre Danielle Beaulieu, Dre Marie-Odile Benoit-Biancamano, Nathan Bernier-Parker, Dre Marie Binvel, Catherine Bouchard, Dre Anne-Sophie Bua, Dr Patrick Cavanagh, Dr Younès Chorfi, Dre Annie Daignault, Dre Julie De Lasalle, Dr Louis-Philippe de Lorimier, Dr Mouhamadou Diaw, Noélie Douanne, Dre Angela Drainville, Dre Valérie Duval, Dr Christopher Fernandez Prada, Dre Carolyn Gara-Boivin, Dre Caroline Kilsdonk, Naomie Langlois, Céline Loubière, Dr Roger Martineau, Dr Pierre-Alexandre Morin, Patricia Noël, Dre Joane Parent, Dr Edwin Quigley, Dre Agathe Raepsaet, Dre Guylaine Séguin, Dre Enid Stiles, Me Sarah Thibodeau et Dr Éric Tremblay

### Photo de la page couverture :

Dre Marie-Hélène Gravel, « La plus belle des fleurs », participante au concours photo 2018, catégorie « L'animal dans toute sa splendeur ».

### Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 1995  
Envois de publication canadienne  
Contrat de vente numéro 40038894

### Date de tombée du prochain numéro :

10 mai 2019

## 4 MOT DE LA PRÉSIDENTE

## 8 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### ACTUALITÉS DE L'ORDRE

- 10 Élections 2019
- 11 L'Ordre félicite Mme Élisabeth Matte, récipiendaire du prix Marcel-Bourassa 2019
- 12 Prix de reconnaissance du mérite
- 14 L'Ordre lance une campagne d'éducation et de sensibilisation : le dégriffage félin, pensez-y bien!
- 16 Révision des normes de pratique : les douze travaux de l'Ordre
- 18 L'inspection professionnelle : le CIP en mode révision et innovation!

## 21 Encart scientifique *Le Veterinarius+*

### CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE

- 40 Options de traitement et assurance responsabilité professionnelle?

### DISCIPLINE PROFESSIONNELLE

- 42 Interprétation du Code de déontologie : une question de jugement!
- 43 Décisions disciplinaires
- 43 Avis : limitation volontaire d'exercice de la médecine vétérinaire
- 44 Cartes fidélité et coupons rabais : rappel des règles et obligations déontologiques

### PRATIQUE ILLÉGALE

- 45 Pratique illégale de la médecine vétérinaire : reconnu coupable après avoir procédé à une amputation sur son chien

### ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE

- 46 Cas humain d'échinococcose alvéolaire au Québec
- 47 Avis de vigilance du Réseau porcin : cas de diarrhée épidémique porcine au Québec
- 48 Réseau d'alerte et d'information zoonositaire - RAIZO Avis sur la peste porcine africaine

### CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

- 50 ACMV : en soutien au projet de loi c-84 (bestialité et combats d'animaux)

### CHRONIQUE FINANCIÈRE

- 51 6 conseils pour se protéger de la fraude

## 52 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

## 54 CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

## 54 AVIS DE DÉCÈS

# De bien bonnes nouvelles et une profonde réflexion

Par Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente de l'Ordre



Les derniers mois ont été très productifs et j'aurais pu vous écrire plusieurs pages de plus, mais je me retiens un peu! Je vais commencer par les bonnes nouvelles; c'est une lecture plus facile et agréable que la deuxième partie de mon mot, qui découle d'une profonde réflexion, comme le titre l'indique. Ces bonnes nouvelles concernent des consultations nombreuses et quelques décisions du conseil d'administration.

Il y a deux ans, à ce temps-ci de l'année, je vous faisais connaître mes orientations et, de votre côté, vous m'avez écrit en grand nombre pour partager vos préoccupations. Je continue à vous consulter en grand nombre, souvent de manière informelle. Par ailleurs, je vous invite à continuer, comme nombre d'entre vous le fait déjà, à me transmettre vos demandes, commentaires, suggestions et critiques constructives. Il y a deux ans, durant la période électorale, je parlais en mon nom personnel, sachant très bien que la présidente d'un ordre professionnel ne prend pas seule les décisions relatives à la mission de l'organisation et la façon d'y travailler. Les décisions reviennent au conseil d'administration. Certes, la présidente y a un rôle spécial, défini dans une loi, le Code des professions, mais c'est le conseil qui prend les décisions. Plusieurs décisions récentes démontrent que les autres membres du conseil et moi-même partageons des visions et l'ambition de réaliser des projets d'importance pour l'Ordre.

## CONSULTATIONS

Récemment, j'ai pu vous consulter en grand nombre sur différents enjeux. Chaque fois que j'ai à me prononcer au nom de l'Ordre, je m'assure d'entrer en contact avec un échantillonnage diversifié

des membres des secteurs concernés. Ces derniers mois, l'Ordre a notamment commenté des projets sur l'électro-éjaculation, les castrations chirurgicales, le transport d'animaux ainsi que sur des codes de pratique et sur un nouveau règlement découlant de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal. De plus, l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement sur l'administration de certains médicaments, le 25 février dernier, a été pour moi une formidable occasion de consulter les associations concernées.

L'Ordre a été consulté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur les perspectives d'avenir des techniciens en santé animale, en vue de la révision du programme. J'ai consulté les associations, les administrateurs et de nombreux praticiens. Ce dossier continuera d'évoluer puisque nous poursuivrons la consultation et la collaboration avec le Ministère.

L'Ordre a aussi été consulté par le Vérificateur général dans le cadre de son audit qui porte sur la gestion, par le MAPAQ, de l'utilisation des antibiotiques en santé animale au Québec. L'utilisation judicieuse des antibiotiques est un enjeu important pour lequel l'Ordre et le MAPAQ collaborent de façon soutenue. Cela se concrétise notamment par notre participation commune aux travaux d'un comité de suivi sur le plan d'action de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux en matière d'utilisation des antibiotiques.

Un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier la question des commandites de l'Ordre. Les premières recommandations seront présentées au conseil d'administration en mai. Il est primordial de préserver la neutralité de l'Ordre afin de conserver votre confiance et celle du public.

Pour préparer ses outils de sensibilisation sur les solutions de rechange aux onyxeotomies, l'Ordre a bénéficié de la collaboration d'une dizaine de médecins vétérinaires qui voulaient contribuer à la sensibilisation du public et à faire avancer la réflexion dans la profession. J'ai voulu intégrer des étudiants dans le processus, et ils ont participé activement dans le plus grand respect des opinions parfois divergentes. Une expérience très positive!

## DES DÉCISIONS : SOINS EN REFUGE ET PERMIS SPÉCIAUX DE SPÉCIALISTES

Depuis plusieurs mois, nous travaillons à réviser le cadre dans lequel les soins sont donnés en refuge et en clinique vétérinaire de stérilisation ciblée (CVSC). Je suis bien heureuse d'annoncer la levée du moratoire sur les nouvelles autorisations de soins en refuge. Pour ce qui est

des CVSC, nous continuons aussi à donner des autorisations pour les cliniques temporaires parce qu'elles offrent un service dont le besoin se fait sentir, et n'engagent pas l'Ordre à long terme. Aucun nouveau service de CVSC permanent ne sera approuvé d'ici la fin des travaux. Par la suite, nous verrons quelle est la meilleure façon d'offrir un service accessible à la population qui en a besoin.

Une autre bonne nouvelle : le projet de règlement pour des permis spéciaux de spécialistes avance à bon train et respecte l'échéancier prévu. Le conseil d'administration a adopté une version du règlement qui a par la suite été déposée à l'Office des professions. Au cours des prochains mois, l'évolution du projet dépendra du temps nécessaire à l'Office pour traiter notre dossier. Ainsi, les détenteurs d'une certification d'un des différents collègues américains de spécialité et dont le doctorat en médecine vétérinaire a été obtenu d'un établissement

d'enseignement vétérinaire non reconnu pourront bientôt avoir accès à un permis spécial de spécialiste ayant un statut permanent pour une spécialité reconnue au Québec. Nous sommes persuadés que nous pourrons respecter nos échéanciers.

Pour tous ces dossiers, je suis heureuse de pouvoir compter sur la permanence de l'Ordre : la direction générale et son équipe. De plus, la Dre Nathalie Parent travaille avec moi sur les dossiers de positionnement de l'Ordre. Son travail assidu et sa grande compétence sont très appréciés.

#### POSITION SUR LES ONYXECTOMIES : LE FRUIT D'UNE PROFONDE RÉFLEXION

Quand l'Ordre a interdit la taille d'oreilles et de queues, j'ai été la première à applaudir. Maintenant, après des années d'études en bioéthique et presque deux ans à la tête de notre Ordre, j'ai grandement approfondi ma connaissance et ma compréhension des ordres professionnels, en particulier du nôtre. Aujourd'hui, je crois que nous avons une très profonde réflexion à faire avant de poursuivre sur la voie des interdictions. Le système professionnel est basé sur le jugement professionnel. On appelait ça, autrefois, des professions libérales.

La réalité, inscrite dans des lois québécoises, est que l'Ordre n'a pas comme mission première de militer pour les animaux. Je vous renvoie à la Loi sur les médecins vétérinaires et au Code des professions. **Notre mandat premier est de protéger le public en matière de prestation de soins vétérinaires.** Parce que l'ensemble de nos membres est préoccupé par ces enjeux et améliore au quotidien la santé et le bien-être des animaux, nous nous positionnons aussi sur des enjeux relatifs au bien-être animal. Cela s'inscrit dans le rôle sociétal des ordres professionnels. Nous le faisons même BEAUCOUP; je passe certainement la moitié de mes heures de travail sur des dossiers de bien-être animal.



**Nous sommes, les médecins vétérinaires, au cœur de la relation humain-animal, et nous avons des devoirs déontologiques envers les deux. L'Ordre n'est ni un groupe activiste, ni une autorité réglementaire en bien-être animal.**

L'Ordre n'est ni un organisme de défense des animaux, ni une organisation de défense de ceux qui utilisent des animaux. Nous ne réglementons pas sur le bien-être animal, mais nous nous positionnons souvent face à ceux qui ont ce pouvoir (les différents paliers de gouvernement). Nous devons donc trouver notre point d'équilibre entre les groupes activistes qui iraient parfois jusqu'à faire cesser toutes les activités humaines impliquant des animaux et les lobbys économiques des industries qui impliquent des animaux. Nous sommes, les médecins vétérinaires, au cœur de la relation humain-animal, et nous avons des devoirs déontologiques envers ces deux groupes : les humains (population et clientèle) et les animaux (patientèle et populations d'animaux en général).

Ainsi, nous tenons à présenter les faits et les études de manière neutre, sans minimiser ce qu'est la chirurgie ni en exagérer les conséquences. D'un côté comme de l'autre, il faut éviter l'émotivité et les jugements rapides. Je vous invite à consulter les sites de l'AVMA, de l'ACMV, de l'AAHA et de l'American Association of Feline Practitioners (AAFP). Vous pourrez constater vous-mêmes que l'opposition au dégriffage repose sur des raisons éthiques, ce qui est tout à fait louable. Vous y verrez aussi que ce que vous entendez souvent au sujet des conséquences néfastes à long terme n'est pas validé scientifiquement. L'opposition au dégriffage n'est donc pas basée sur la science, mais sur l'éthique.

Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire pour le dossier des onyxectomies? Puisque les médecins vétérinaires ont des devoirs envers leur clientèle humaine et leurs patients animaux, vous êtes souvent placés face à des dilemmes éthiques. Un client arrive avec la volonté de faire dégriffer un chat. Si vous réprouvez cette chirurgie, il est tout à fait légitime pour vous, individuellement, de refuser de le faire. C'est là votre point d'équilibre entre l'intégrité du corps de l'animal et les décisions de l'humain. Comme professionnels, vous avez une liberté de conscience et nombre d'entre vous choisissent de ne plus pratiquer d'onyxectomies. L'Ordre voit votre choix d'un bon œil. Par contre, il est loin d'être évident qu'il est du ressort de l'Ordre d'en interdire la pratique.

Fait à noter, les juridictions où le dégriffage a été interdit ne sont pas organisées comme le Québec. Ici, nous avons d'un côté un organisme de réglementation (l'Ordre) et de l'autre des associations sectorielles. Ce sont ces associations qui peuvent adopter des positions en se basant sur l'opinion de la majorité de leurs membres.

Je lance quelques questions. Si l'Ordre vous interdit des pratiques demandées par des clients et que nombre d'entre vous pratiquez, est-ce que cela contribue à vous infantiliser comme professionnels? Jusqu'où peut-on imposer sa morale aux autres? Comme professionnels, vous avez une liberté de conscience que certains d'entre vous souhaitent que l'on restreigne (ou qu'on restreigne celle des autres?). N'est-ce pas paradoxal? Si l'Ordre continue dans la voie de l'interdiction de certaines

pratiques, où s'arrêtera-t-il? Quel message cela envoie-t-il au public de voir une partie des médecins vétérinaires réclamer qu'on interdise à leurs pairs de pratiquer une chirurgie? Est-ce favorable à la confiance du public? Pourquoi la demande d'interdiction n'est-elle pas dirigée aux autorités réglementaires en bien-être animal?

Nous sommes tout à fait favorables aux initiatives des médecins vétérinaires qui cessent cette pratique et nous souhaitons qu'on y recoure le moins possible; nous ne croyons simplement pas qu'il soit de notre ressort, en ce moment, d'imposer ce choix éthique aux autres médecins vétérinaires et à la population entière du Québec.

---

**Nous sommes tout à fait favorables aux initiatives des médecins vétérinaires qui cessent l'onyxectomie et nous souhaitons qu'on y recoure le moins possible; nous ne croyons simplement pas qu'il soit de notre ressort, en ce moment, d'imposer ce choix éthique aux autres médecins vétérinaires et à la population entière du Québec.**

---

Ainsi, je reprends du début... Quand l'Ordre a interdit la taille d'oreilles et de queues, j'ai été la première à applaudir. Vous aussi, j'imagine. C'est un sujet qui faisait consensus au sein de la profession, et ce depuis longtemps. Est-ce que le fait que l'Ordre ait interdit certaines pratiques dans le passé vient justifier l'idée qu'il doit nécessairement continuer sur cette voie? Non. Quand on y pense, la réflexion dépasse même largement la question du bien-être animal, elle doit également s'intéresser au rôle d'un ordre professionnel, à l'indépendance des professionnels que vous êtes et au précédent que l'on crée dans les règles qui encadrent notre profession. ♦

Pour me joindre : [presidence@omvq.qc.ca](mailto:presidence@omvq.qc.ca).



# Protection souple et complète contre les parasites

Offert en emballage **Multi-Duo<sup>MC</sup>** :

- **K9 Advantix<sup>®</sup> II** : une protection contre les puces, les tiques, les moustiques et les mouches piqueuses qui agit au contact.
- **Advantage Multi<sup>®</sup>** offre une protection efficace contre le ver du cœur et les parasites internes.



## Multi Duo<sup>MC</sup>

Obtenez 6 mois de protection complète avec l'emballage Multi-Duo<sup>MC</sup> ou 8 mois de protection avec l'emballage Multi-Duo Plus.

### advantage multi<sup>®</sup>

**PROTÈGE CONTRE 16 PARASITES À DES STADES DE VIE DIFFÉRENTS :**

- PUCCES • VERS DU CŒUR • VERS PULMONAIRES DU RENARD
- VERS DU CŒUR FRANÇAIS • VERS RONDS\*
- VERS À CROCHETS\*\* • VERS EN FOUET • MITES D'OREILLE
- MITES DE LA GALE SARCOPTIQUE ET DE LA GALE DÉMODECTIQUE

- **Protection à large spectre**
- **Produit le plus efficace contre le ver du cœur chez le chien<sup>1</sup>**
- **Efficace sur les parasites internes adultes et en développement**
- **Seul produit efficace à 100 % contre le ver pulmonaire du renard<sup>2</sup>**
- **Tranquillité d'esprit accrue pour vous et protection intégrale pour vos patients**

\* 2 espèces

\*\* 2 espèces et 3 stades de vie

### K9 advantix II

**PROTÈGE CONTRE TOUTES LES PRINCIPALES ESPÈCES DE TIQUES ET SIX AUTRES PARASITES ET STADES DE VIE :**

- PUCCES • ŒUFS DE PUCE • LARVES DE PUCE • POUX
- MOUSTIQUES • MOUCHES D'ÉTABLE

- **Les tiques n'ont pas besoin de piquer pour être tuées**
- **Prévient et traite les infestations de puces et élimine les poux**
- **Réduit les piqûres de moustiques et de mouches d'étable**



Pour en savoir plus



animalhealth.bayer.ca/fr / 1 888 663-5326 / vetservicescanada@bayer.com

<sup>1</sup> Blagburn et al. *Parasites & Vectors* (2016) 9:191  
<sup>2</sup> Conboy, G., J. Hare, S. Charles et al. (2009). *Parasitol Res.*, 105 (suppl 1):S49-S54.  
© 2019, Bayer Inc., Mississauga (Ontario) L4W 5R6, Canada  
© MC voir www.bayer.ca/tm-mc

# Une collaboration fructueuse!

Par Me Sarah Thibodeau, LL. M., directrice générale et secrétaire de l'Ordre



Comme l'affirmait si justement Steve Jobs, « Les meilleures choses qui arrivent dans le monde de l'entreprise ne sont pas le résultat du travail d'une seule personne. C'est le travail de toute une équipe. »

Cette maxime décrit exactement ma pensée à l'aube du printemps, qui vient de voir l'année financière 2018-2019 se terminer avec de belles réalisations, fruit du travail d'une équipe dévouée qui a à cœur la protection du public et le

rayonnement de la profession. D'emblée, je tiens à remercier tous les employés, collaborateurs et membres de comités, ainsi que le conseil d'administration de l'Ordre, pour leur contribution et leur confiance.

Voici donc un aperçu des réalisations de l'année et l'état de certains dossiers toujours en cours.

## ADMISSION ET ACCÈS À LA PROFESSION

Suivant la tendance observée au sein des différentes professions au Québec au cours des dernières années, les demandes d'information concernant l'admission à l'Ordre par les diplômés hors Québec et le traitement des dossiers d'admission par équivalence sont en hausse. Cette année, ce sont 125 demandes d'information et 118 demandes d'admission par équivalence qui ont été traitées.

L'équipe de l'admission, porte d'entrée dans la profession, a aussi organisé de belle façon la cérémonie de remise des permis et de prestation du serment aux finissants de la cuvée 2018 de la Faculté de médecine vétérinaire.

Les travaux sur un projet de règlement sur les permis spéciaux de spécialistes assortis d'un certificat de spécialiste ont bien progressé. Bon an mal an, c'est environ une centaine de demandes de renouvellement de permis temporaires qui sont traitées. Lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur, ces permis temporaires cesseront d'être délivrés annuellement au profit d'un permis régulier permanent.

Ce dossier, ainsi que la relance des travaux qui visent la conclusion d'un arrangement de reconnaissance mutuelle avec l'Ordre national des vétérinaires de France, continuera d'être une priorité pour la prochaine année et nécessitera des efforts considérables.

## CONGRÈS VÉTÉRIINAIRE QUÉBÉCOIS ET FORMATION CONTINUE

Pour son grand retour à Saint-Hyacinthe, le congrès vétérinaire québécois fut un retour aux sources réussi, avec plus de 1 000 participants, une impressionnante conférence d'ouverture donnée par M. Mario Cyr, le photographe des mers et la célébration du

50<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de médecine vétérinaire lors d'un cocktail d'ouverture bien vivant qui a rassemblé divers invités de marque et les médias locaux.

L'Ordre a aussi continué d'enrichir l'offre de webinaires sur son portail de formation continue par l'ajout de 10 nouveaux webinaires dans 5 domaines de pratiques, pour un total de 19,5 heures de nouvelle formation disponible.



Conférence de M. Mario Cyr



Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de médecine vétérinaire

## COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

La grille éditoriale de la revue a continué de se bonifier, avec des articles informatifs et des chroniques réflexives plus succinctes. Un bulletin électronique pour diffuser plus efficacement la version électronique de la revue a été créé.

Ce fut une année faste sur le plan des relations avec les médias : ce sont 74 demandes médias qui ont été coordonnées et qui ont fait l'objet d'entrevues avec la présidente qui, à titre de porte-parole de l'organisation, a permis à l'Ordre de se démarquer sur la place publique grâce à des interventions de grande qualité sur différentes questions relatives à l'exercice de la médecine vétérinaire au Québec. En outre, plusieurs interventions médiatiques ont été initiées par l'Ordre, notamment au sujet de l'antibiogouvernance.

En fin de parcours, une campagne d'information sur le dégriffage félin a été lancée. Déclinée en différents outils électroniques (bannière, vidéo) et papier (affiche, dépliant), et diffusée dans tous les établissements vétérinaires du Québec du domaine des animaux de compagnie, cette initiative a été saluée par plusieurs d'entre vous. Cette trousse à outils simple et conviviale permet en effet aux médecins vétérinaires et à leurs équipes de continuer à éduquer le public pour permettre la diminution de cette chirurgie électorale.

#### BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic reçoit un grand nombre de questions, tant du grand public que des médecins vétérinaires eux-mêmes. Cette année encore, plus de 2 300 appels et courriels ont été traités. Plus d'une centaine de nouvelles demandes d'enquête ont été ouvertes. Ce sont par ailleurs plus de 164 dossiers d'enquête déontologique qui ont été fermés en cours d'année. À la fin du mois de février, la soixantaine de dossiers toujours actifs étaient, dans une proportion de 70 %, ouverts depuis moins d'un an.

Plusieurs plaintes disciplinaires ont été déposées devant le conseil de discipline et 6 décisions ont été rendues par le conseil, ce qui est un record dans une seule année pour l'Ordre!

Le Bureau du syndic est aussi responsable des enquêtes en matière de pratique illégale de la médecine vétérinaire et a déposé, avec l'autorisation du conseil d'administration, 7 plaintes pénales.

On peut donc dire que l'année 2018-2019 est une année charnière en ce qui concerne le Bureau du syndic. Au moment d'écrire ces lignes, 22 audiences pour des plaintes déontologiques en lien avec 48 dossiers d'enquête étaient déjà programmées pour l'année à venir.

L'ensemble de ces résultats a été salué par le conseil d'administration, qui a d'ailleurs adopté une motion de félicitations à l'égard de cet important travail, essentiel à la mission de l'Ordre.

#### ENCADREMENT PROFESSIONNEL

L'inspection professionnelle est l'un des mécanismes clés de protection du public, puisqu'elle permet d'agir de façon préventive. Un total de 138 visites d'inspections ont notamment été effectuées. Des assouplissements ont été apportés aux normes d'exercice (équipement, affichage du permis d'exercice) et une procédure pour la numérisation et la gestion électronique des dossiers a été proposée aux médecins vétérinaires. Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à 8 reprises, tant pour traiter les dossiers courants que pour réfléchir aux orientations des prochaines années. C'est dans cette veine qu'une démarche de révision des outils, du processus et des normes d'exercice a été amorcée au cours de l'année et poursuivra son envol cette année.

À ce sujet, je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance du programme de surveillance annuel ainsi que de l'article intitulé « Révision des normes de pratique — Les douze travaux de l'Ordre », publié dans cette édition de la revue *Le Veterinarius*. Comme vous le constaterez, un vaste chantier de consultation s'amorce : nous espérons que vous serez nombreux à y participer.

Bref, c'est tout un virage que l'Ordre a pris au cours de la dernière année! La collaboration, la responsabilisation et la simplification ont été au cœur de nos activités... et elles le resteront certainement au cours des mois à venir! ♦

Des questions, des commentaires? Vous pouvez m'écrire à [sarah.thibodeau@omvq.qc.ca](mailto:sarah.thibodeau@omvq.qc.ca)



Source : Dre Marie-Hélène Gravel, participante au concours photo 2018, catégorie « L'importance des animaux dans nos vies »



# Élections 2019

Chaque année, un certain nombre de postes au conseil d'administration de l'Ordre doivent être pourvus au suffrage direct par les membres. Cette année, il y aura élections pour les postes d'administrateurs des régions électorales suivantes :

- Est
- Québec
- Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides
- Chaudière-Appalaches
- Laval et Lanaudière

La période de mise en candidature est du 6 avril au 7 mai, à 16 h. Si votre domicile professionnel est dans une des régions en élection cette année et que vous souhaitez présenter votre candidature, vous êtes d'abord invité à prendre connaissance de toute l'information pertinente notamment les conditions d'éligibilité, la disponibilité requise, le rôle du conseil d'administration et de l'administrateur, qui est disponible sur le site Internet de l'Ordre : zone membre>Informations professionnelles>Élections ♦

## CALENDRIER DES ÉLECTIONS

<b>Entre le 6 et le 22 avril 2019</b>	Transmission d'un avis électoral à tous les membres des régions concernées les invitant à soumettre leur candidature. Cet avis précise notamment les conditions pour être candidat et pour voter, la date et l'heure de la clôture du scrutin.
<b>Le 7 mai 2019, à 16 h</b>	Date et heure limites de réception des candidatures.
<b>Le 15 mai 2019</b>	L'Ordre transmet aux membres les documents électoraux (dossiers des candidats, bulletins de vote, etc.) afin qu'ils exercent leur droit de vote.
<b>Le 6 juin 2019, à 16 h</b>	Clôture du scrutin.
<b>Au plus tard le 17 juin 2019</b>	Dépouillement du scrutin.

Informations : [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca) > zone membre > Informations professionnelles > Élections

# L'Ordre félicite Mme Élisabeth Matte, récipiendaire du prix Marcel-Bourassa 2019

Par Naomie Langlois, agente de communication

Chaque année, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec récompense une étudiante ou un étudiant de 1<sup>er</sup> cycle de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV) qui se démarque en faisant rayonner la profession auprès du grand public. L'Ordre est fier de souligner le travail exceptionnel de Mme Élisabeth Matte en lui décernant le prix Marcel-Bourassa 2019. Ce prix, assorti d'une bourse de 500 \$, a été remis lors de la cérémonie annuelle des prix et bourses de la FMV qui reconnaît la contribution et le dévouement de la relève. L'événement s'est déroulé le 7 février dernier.

C'est par son implication facultaire et son enthousiasme à faire découvrir au grand public la diversité d'emploi inhérente à la profession vétérinaire que Mme Matte s'est démarquée. L'étudiante de deuxième année participe activement aux Portes ouvertes de la FMV depuis l'hiver 2018 et a collaboré à la journée d'accueil des étudiants et étudiantes de la promotion 2023 à titre de guide. À l'automne 2018, elle a également été la porte-parole de la profession lors des portes ouvertes de l'Université de Montréal au campus principal. Mme Matte a saisi ces multiples occasions pour expliquer aux futurs étudiants et à leurs accompagnateurs

le contenu détaillé du DMV et les nombreux avantages de la profession, mais surtout, elle profite de ces événements pour promouvoir les nombreux secteurs de pratiques offerts aux médecins vétérinaires. Au cours de ces activités, les visiteurs ont pu découvrir non seulement les domaines de pratique des animaux de compagnie et des grands animaux, mais également ceux qui sont plus méconnus du public comme la médecine de population, la santé publique, la recherche et l'enseignement. Sensible aux enjeux qui entourent le domaine vétérinaire, le bien-être animal et le secteur de la production animale, elle a également souligné aux participants le rôle essentiel que le médecin vétérinaire exerce dans la société. L'étudiante croit aux multiples possibilités pour le médecin vétérinaire de s'épanouir dans ces domaines, tout en faisant la promotion de la santé animale et en contribuant à celle de l'humain.

Parallèlement, Mme Matte est membre du Comité politique de l'Association des étudiants, qui a pour but de sensibiliser la population québécoise aux enjeux de santé et de bien-être animal. L'adoption responsable et l'abandon des animaux de compagnie sont des sujets au cœur des préoccupations du Comité. Ainsi, Mme Matte participe à la



Mme Élisabeth Matte, récipiendaire du prix Marcel-Bourassa 2019 et Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre

production d'une série de capsules vidéo pour le grand public, un projet stimulant qui permettra de responsabiliser les propriétaires d'animaux!

Félicitations à Mme Élisabeth Matte qui s'est engagée à valoriser la profession vétérinaire auprès du public. Ses efforts engendreront sans aucun doute une meilleure compréhension de la profession et pourront peut-être, comme elle le mentionne si bien, «faire naître un rêve professionnel chez certains et certaines». ♦



---

# PRIX DE **RECONNAISSANCE DU MÉRITE**

---

Des lauréats passionnés  
**QUI CONTRIBUENT AU RAYONNEMENT**  
de la profession vétérinaire!

## Ordre du **MÉRITE VÉTÉRINAIRE**

Votre collègue est un mentor passionné par sa profession? Soumettez sa candidature pour l'Ordre du mérite vétérinaire! Cette distinction est remise à un médecin vétérinaire retraité ou à un membre senior dont la carrière est empreinte d'un dévouement exemplaire et d'un grand professionnalisme.

Remise du prix dans votre région! Faites de cet événement un véritable hommage!



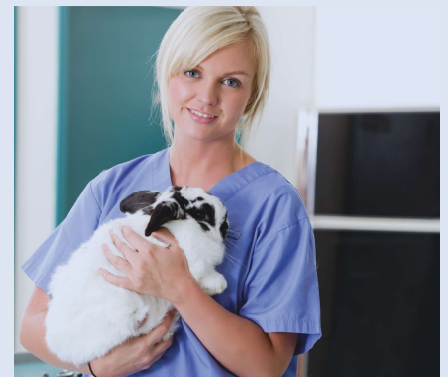
## Médaille de **SAINT ÉLOI**

Cette haute distinction souligne les qualités remarquables d'un médecin vétérinaire. Pour recevoir ce prix, le lauréat doit s'engager socialement et participer activement au sein d'organisations professionnelles. Pionnier de son domaine, ses réalisations sont exceptionnelles et ont fait progresser la médecine vétérinaire au Québec, tout en rehaussant l'image et la visibilité de la profession ici et ailleurs.



## Prix **D'EXCELLENCE TSA**

Le lauréat du Prix d'excellence TSA se démarque d'entre tous et participe à l'évolution et au rayonnement de la profession. Votre employé ou votre collègue TSA est essentiel au bon fonctionnement de votre clinique? Cette personne contribue de façon exceptionnelle à la prestation de services de qualité au public? Son parcours est hors de l'ordinaire et mérite d'être honoré? Proposez sa candidature!



## Vous pensez à une **PERSONNE MÉRITANTE?**

Consultez dès maintenant les trois documents de mise en candidature disponibles dans la section « La profession » du site Internet de l'Ordre ([www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca)), sous l'onglet « Prix et distinctions ».

**Date limite : 15 mai 2019**



## L'Ordre lance une campagne d'éducation et de sensibilisation

Par Naomie Langlois, agente de communication

**Le bien-être animal est une grande préoccupation dans la communauté vétérinaire. La pratique de chirurgies non médicalement requises pose certaines questions éthiques et l'onxyectomie est possiblement un sujet sensible pour plusieurs d'entre vous.**

Tout récemment, la SPCA de Montréal a lancé une pétition en ligne pour réclamer l'interdiction du dégriffage félin. À ce sujet, l'Ordre répond que l'éducation et la sensibilisation des propriétaires de chats sont des étapes fondamentales avant d'envisager l'interdiction d'une telle chirurgie. La présidente, la Dre Caroline Kilsdonk, a d'ailleurs présenté la position de l'Ordre dans plusieurs médias afin de contribuer à l'éducation du public. C'est aussi pour cette raison qu'en mars dernier, l'Ordre a lancé la campagne *Le dégriffage félin, pensez-y bien!*

### **SENSIBILISATION ET COMMUNICATION**

La campagne *Le dégriffage félin, pensez-y bien!* est une trousse à outils qui vous permet de mieux communiquer avec votre clientèle. Il est essentiel pour vos clients de comprendre la nature de cette intervention pour pouvoir prendre une décision éclairée. Comme toutes les chirurgies non médicalement requises, le dégriffage félin ne doit pas être pris à la légère. Cette intervention ne devrait pas être systématiquement proposée lorsqu'un client vient en clinique pour la première fois avec son chat.

Comme vous le savez, l'onxyectomie est une opération dont la pratique est interdite dans quelques provinces du Canada. Toutefois, au Québec, elle a longtemps été considérée comme une opération de routine lors de l'adoption d'un chat. Encore aujourd'hui, les clients demandent largement le dégriffage lorsqu'ils consultent leur médecin vétérinaire. Les propriétaires de chats sont généralement très sensibles au bien-être de leur compagnon, mais la plupart ignorent que le dégriffage félin équivaut à l'amputation de la troisième phalange des doigts. C'est pourquoi il est important de démystifier le comportement naturel des chats et de bien expliquer les solutions de rechange qui peuvent permettre d'éviter cette chirurgie. L'Ordre souhaite contribuer à faire évoluer les mentalités en matière de bien-être animal. Les initiatives d'éducation et de sensibilisation sont fondamentales pour y parvenir. La trousse à outils que nous avons créée répond certainement à ce besoin d'éducation du public. Chaque dépliant, chaque publication partagée et chaque visionnement de la vidéo peuvent contribuer à changer les mentalités, un clic à la fois!

# En quoi consiste la trousse à outils?

## L'aide-mémoire

L'aide-mémoire est destiné aux médecins vétérinaires et présente des informations sur le dégriffage ainsi que des conseils pour aborder le sujet avec leurs clients et pour leur expliquer en quoi consistent les solutions de rechange.

## L'affiche

L'affiche à poser dans vos salles de consultation est une première étape pour informer et sensibiliser vos clients.

## Le dépliant

Conçu à l'intention de vos clients, ce dépliant présente différentes informations afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée.

## La capsule vidéo

La capsule vidéo est courte et concise et pourrait facilement être présentée dans votre salle d'attente. Vous pouvez aussi l'intégrer à votre site Web ou la partager sur les réseaux sociaux!

## Les réseaux sociaux sont probablement les meilleurs outils pour joindre un grand public.

Nous vous proposons trois images à partager sur vos réseaux sociaux, en y ajoutant un hyperlien pertinent vers votre site Web ou vers la section « Conseils pour vos animaux » du site Web de l'Ordre.

- Bandeau pour Facebook
- Bandeau pour Twitter
- Image pour une publication



## Le dégriffage FÉLIN,

pensez-y bien!




---

### Qu'est-ce que le dégriffage?

L'onxyectomie, ou dégriffage, est une **intervention chirurgicale** qui consiste à une **amputation** de la troisième phalange du doigt.



### Les complications possibles

- Douleurs
- Hémorragies
- Infections
- Changements de comportement
- Déformation (contracture) des doigts

### Pour éviter le dégriffage: 3 grandes étapes



- 1 LA COUPE RÉGULIÈRE DES GRIFFES**  
est la première habitude à intégrer dans votre routine.
- 2 L'UTILISATION D'UN GRIFFOIR**  
permet de satisfaire le besoin naturel du chat de « faire ses griffes ». Votre griffoir doit être :
  - Assez haut (environ 95 cm);
  - Installé à l'entrée de la pièce;
  - Attrayant;
  - Stable et solide.
- 3 L'UTILISATION DE RÉCOMPENSES**  
(calins, gâteries, etc.) pour encourager le bon comportement de votre chat lorsqu'il fait ses griffes au bon endroit.

Pour des conseils sur la santé et le bien-être de votre animal, consultez votre médecin vétérinaire.

omvq.qc.ca

L'affiche a été distribuée dans tous les établissements qui offrent des services vétérinaires dans le domaine des animaux de compagnie au mois de mars dernier.

## POUR COMMANDER

Pour commander des dépliants et l'affiche de cette campagne, visitez la section : « Boutique en ligne » du site Web de l'Ordre. N'oubliez pas de partager les outils sur les réseaux sociaux!

## Révision des normes de pratique

# LES DOUZE TRAVAUX de l'Ordre



Par Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service de l'encadrement professionnel

À l'automne dernier, l'Ordre vous annonçait la planification d'un vaste chantier de révision des normes de pratique qui encadrent l'exercice de la profession par l'entremise du programme annuel de surveillance de l'exercice 2018-2019. Depuis cette annonce, nous avons étudié et proposé différentes stratégies pour aborder cette réforme de la meilleure façon qui soit. Lors de sa réunion du 26 mars dernier, le conseil d'administration, après avoir considéré différents angles et étudié les propositions du comité d'inspection professionnelle, a décidé de mandater ce dernier pour entreprendre les travaux.

À l'automne dernier, l'Ordre vous annonçait la planification d'un vaste chantier de révision des normes de pratique qui encadrent l'exercice de la profession par l'entremise du programme annuel de surveillance de l'exercice 2018-2019. Depuis cette annonce, nous avons étudié et proposé différentes stratégies pour aborder cette réforme de la meilleure façon qui soit. Lors de sa réunion du 26 mars dernier, le conseil d'administration, après avoir considéré différents angles et étudié les propositions du comité d'inspection professionnelle, a décidé de mandater ce dernier pour entreprendre les travaux.

Fort de son expertise dans l'élaboration, l'application et la révision des Normes minimales d'exercice, le comité d'inspection professionnelle est fortement impliqué dans ce projet, qu'il entend aborder sous l'angle de l'ouverture et de la collaboration.

Afin de mener l'ensemble des travaux de la façon la plus simple, efficace et efficiente possible, le comité d'inspection professionnelle privilégie une approche consultative. C'est pourquoi différents intervenants seront appelés à participer aux discussions et à la révision des normes de pratique.

Nous souhaitons effectuer les travaux de révision de façon dynamique et progressive afin que les premiers résultats soient visibles rapidement pour répondre aux principales problématiques soulevées sans toutefois dénaturer l'ensemble des normes de pratique. Les membres pourront ainsi s'adapter plus facilement à chacun des différents changements apportés.

Dans le tableau ci-après, nous vous présentons l'ensemble des travaux qui débiteront ces prochains mois. Utilisant la métaphore des *Douze travaux d'Astérix* à des fins humoristiques, les travaux de révision ne prévoient certainement pas de pénétrer dans l'antre de la bête ou de battre Cylindric le Germain à la lutte. Toutefois, l'Ordre souhaite relever un défi de taille : accomplir avec succès les travaux de révision représentés dans ces douze épreuves, certaines d'entre elles à connotation plus philosophique, d'autres qui font référence à des livrables plus concrets. Des informations supplémentaires en relation avec la réalisation de certains travaux sont également fournies ci-dessous.

### CONSULTATION DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES

Parmi les recommandations retenues pour réaliser ces travaux figure la nécessité de donner l'opportunité à l'ensemble des membres de communiquer leurs idées, leurs préoccupations ou tout autre commentaire afin que ceux-ci soient considérés dans le cadre de la révision des normes de pratique. Il est prévu que cette consultation soit menée selon un processus semblable à celui utilisé pour la dernière cotisation annuelle. Des propositions de modifications à apporter à des normes spécifiques seront soumises à la consultation, de même qu'un questionnaire développé à l'aide de ressources compétentes, portant sur l'ensemble des normes de pratique et sur le processus de révision. L'Ordre encourage tous ses membres à participer à cet effort collectif, car il estime que les normes de pratique qui en résulteront gagneront en légitimité et favoriseront l'adhésion.

### CONSULTATION DES AUTRES ORDRES PROFESSIONNELS

Les travaux de révision des normes de pratique prévoient le développement d'un questionnaire pour la consultation des autres ordres professionnels. L'Ordre souhaite recenser les normes de pratique qui sont utilisées dans le système professionnel, notamment en ce qui a trait aux professions exercées en cabinet privé dans le domaine de la santé. Il juge important d'étudier la nature, l'étendue et le niveau de spécificité des normes de pratique existantes pour alimenter la révision des normes de pratique de l'Ordre.

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Bien que le mode de consultation demeure à préciser, l'Ordre prévoit mener une consultation auprès du public pour clarifier quelles sont les attentes du public envers les services vétérinaires au Québec et pour les considérer dans la révision des normes de pratique. Les attentes du public à propos de certains enjeux spécifiques gagneront à être précisées, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité aux services vétérinaires en général et aux services d'urgence (ex. : notion de délai raisonnable, heures d'ouverture, etc.). Les normes qui se rattachent à ces enjeux suscitent d'ailleurs beaucoup de préoccupations et de questionnements, au sein de l'Ordre et dans l'ensemble de la profession.

L'Ordre estime que les résultats des différentes consultations (membres, autres ordres professionnels et public) fourniront un éclairage nécessaire pour apporter une première vague de modifications importantes aux normes de pratique actuelles, et ce, dès l'automne prochain. De plus, il est prévu que d'autres pistes intéressantes soient soulevées lors des consultations, ce qui permettra de guider la poursuite de la révision des normes de pratique par la suite.

**LES DOUZE TRAVAUX de l'Ordre**

<b>Épreuve #1</b>	<b>Épreuve #2</b>	<b>Épreuve #3</b>
Réviser les normes en ayant pour objectif que la force d'une norme donnée soit proportionnée au risque identifié pour le public (selon les principes de l'approche <i>Right-Touch Regulation</i> ).	Mettre à jour les normes de pratique en fonction de l'évolution des pratiques exemplaires en médecine vétérinaire, des nouveaux développements scientifiques et technologiques et des nouveaux contextes de pratique existants.	Demeurer soucieux de préserver la qualité de l'exercice et le cadre sécuritaire que les normes de pratique apportent à l'exercice de la médecine vétérinaire.
<b>Épreuve #4</b>	<b>Épreuve #5</b>	<b>Épreuve #6</b>
Tenir compte des défis et des problématiques de la pratique vétérinaire qui sont parfois hors du contrôle des médecins vétérinaires. La pénurie de médecins vétérinaires et le manque d'accessibilité aux services vétérinaires, notamment en région, doivent être pris en considération.	Interpréter les normes actuelles en faisant preuve de discernement et de flexibilité lorsque la situation le permet, encourager les membres à respecter une norme donnée, à s'en rapprocher ou encore, selon le cas, à appliquer une solution de rechange qui permet, minimalement, de respecter l'esprit de la norme tout en maintenant une offre de services vétérinaires de qualité à la clientèle.	Participer à la poursuite des travaux du groupe de réflexion de l'Ordre portant sur les normes de refuge et de cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée.
<b>Épreuve #7</b>	<b>Épreuve #8</b>	<b>Épreuve #9</b>
Élaborer, à l'aide de ressources compétentes en la matière, un questionnaire pour mener une consultation portant sur les normes de pratique dans leur ensemble auprès de l'ensemble des membres.	Élaborer une proposition de modifications aux normes de pratique pour les types d'établissements relatifs à la pratique privée dans le domaine des animaux de compagnie et la soumettre aux membres pour consultation.	Élaborer une proposition de modifications aux normes relatives à la radioprotection dans tous les domaines de pratique concernés et la soumettre aux membres pour consultation.
<b>Épreuve #10</b>	<b>Épreuve #11</b>	<b>Épreuve #12</b>
Élaborer un questionnaire et mener une consultation auprès des ordres professionnels en lien avec les normes de pratique.	Élaborer un projet de consultation auprès du public sur les normes de pratique et sur certains enjeux spécifiques.	Dresser un rapport des recommandations pour l'élaboration de nouvelles propositions à étudier avec un tableau synthèse des résultats des consultations à l'appui.

Pour toute question relative à cette publication, veuillez communiquer avec le Service de l'encadrement professionnel de l'Ordre au [dev.prof@omvq.qc.ca](mailto:dev.prof@omvq.qc.ca) ou par téléphone au 450 774-1427, poste 214.



# L'inspection professionnelle : le CIP en mode révision et innovation!

Par Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service de l'encadrement professionnel et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui a eu lieu le 26 mars dernier, les administrateurs ont adopté, sous la recommandation du comité d'inspection professionnelle, une proposition de programme de surveillance générale pour l'exercice 2019-2020 qui s'avère ambitieuse, innovante et prometteuse.

Au cours de l'exercice, le CIP testera l'impact des premiers changements apportés au processus d'inspection et au rapport d'inspection comme ils sont reflétés dans le présent programme de surveillance. Le CIP poursuivra également la révision de l'approche, des outils et du processus d'inspection professionnelle dans une démarche d'amélioration continue et d'ouverture quant aux meilleures pratiques du système professionnel.

Le programme de surveillance vise la simplification et la priorisation des activités à valeur ajoutée pour réussir de façon efficace et efficiente à réaliser la mission de l'Ordre. Le CIP souhaite également identifier et mettre en place de nouveaux moyens qui permettront de continuer à soutenir et à encadrer les membres dans l'amélioration de leur pratique et dans l'exercice de leur jugement professionnel.

Nous encourageons l'ensemble des membres à prendre connaissance du programme de surveillance présenté ci-après. Nous invitons aussi tous les membres qui feront l'objet d'une inspection professionnelle à compléter le sondage de satisfaction qui leur sera transmis par courriel à la suite de l'inspection pour nous faire part de leurs commentaires, de leurs opinions, de leurs suggestions et de leurs questions.

## **PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2019-2020**

Pour l'exercice en cours, le programme de surveillance générale de l'exercice est basé sur le principe de maintenir un nombre réduit d'inspections régulières, habituellement planifiées dans un intervalle de 3 à 7 ans, afin que le Service de l'encadrement professionnel, les membres du CIP ainsi que les inspecteurs-conseils puissent poursuivre différents projets de développement, incluant la révision de l'inspection professionnelle et des Normes minimales d'exercice.

Un médecin vétérinaire conforme, qui n'a eu que très peu de recommandations lors de sa dernière visite et qui devait être inspecté lors du présent exercice, sera soustrait de la liste d'inspections de l'exercice en cours. Ceci permettra de visiter en priorité les médecins vétérinaires qui ne sont pas conformes.

**RAPPORT D'INSPECTION : UNE NOUVELLE APPROCHE**

Le rapport d'inspection d'un membre présentera et traitera dorénavant les constats d'inspection de la façon suivante :

**LA RECOMMANDATION** : il s'agit d'une irrégularité ou d'une infraction mineure et ponctuelle pour laquelle un constat est inscrit et vise l'amélioration de la pratique du membre. Aucune réponse de la part du membre n'est exigée dans ce cas; le CIP exerce son devoir d'information et mise sur le professionnalisme du membre pour tenir compte de la recommandation et pour l'intégrer dans l'amélioration de sa pratique.

**LA RÉQUISITION** : elle porte sur une infraction sérieuse, problématique ou récurrente. Elle justifie une réponse de la part du membre dans un délai de 30 jours suivant la visite, et dans laquelle les correctifs apportés doivent être détaillés. La réponse constitue un engagement de la part du membre à se conformer. Lorsque cette infraction porte atteinte au public, une preuve attestant de l'application immédiate des correctifs peut être exigée. Un partage d'information avec le Bureau du syndic peut également être effectué.

**NOTES ADDITIONNELLES** : Il peut s'agir d'observations en lien avec le déroulement de la visite, de conseils et d'informations additionnelles fournies en réponse à une question du membre lors de la visite, etc.

**DES MESURES PROPORTIONNÉES**

À la suite d'une inspection, le comité analyse le rapport rédigé et présenté par l'inspecteur-conseil. La décision du comité peut prendre différentes formes et sera déterminée en fonction du nombre et de l'importance des recommandations et des réquisitions qui figurent au rapport ainsi que de la qualité du redressement effectué par le membre, et ce, en considérant si les constats ont déjà été signalés lors de visites précédentes.

**NOUVEAU!**

**Membre avec un rapport satisfaisant** : prochaine inspection régulière sur place ou à distance **dans un délai de 5 ou 7 ans** (*Retrait du cycle de 3 ans*);

**Membre avec un rapport qui nécessite un accompagnement ou un suivi dans le temps** : planification d'une nouvelle inspection rapprochée, sur place ou à distance, sans frais (soumission de dossiers et de preuves) dans un court délai (3, 6 ou 12 mois);

**Membre avec un rapport qui démontre des infractions sérieuses, problématiques et récurrentes sans motif valable** : transfert du dossier au Bureau du syndic pour enquête. *Cette mesure remplace la visite de contrôle (avec frais) antérieurement imposée;*

**Membre pour lequel le CIP, à l'analyse du rapport, soulève un doute sur la compétence professionnelle** : imposition d'une inspection particulière portant sur la compétence conformément à l'article 112 du Code des professions.

## Si une infraction mineure est constatée, le CIP exerce son devoir d'information et mise sur le professionnalisme du membre pour améliorer sa pratique.

En vertu de l'article 122.1 du Code des professions, le CIP peut également planifier l'inspection professionnelle d'un médecin vétérinaire à la suite d'un partage d'information de la part du Bureau du syndic présentant des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par ce professionnel ou sa compétence professionnelle doivent faire l'objet d'une inspection professionnelle.

Le comité peut aussi procéder à une inspection sans avis s'il a des raisons de croire que la transmission de cet avis risquerait de compromettre les fins poursuivies par l'inspection.

Si un membre est absent sans motif valable à l'inspection, le remboursement des frais engagés pour l'inspection pourrait lui être réclamé.

**NOUVEAUTÉ!** Pour un nouvel établissement, de même qu'à la suite de travaux de rénovation majeurs ou d'un déménagement, une visite est habituellement planifiée dans les 24 mois qui suivent l'ouverture ou la fin des travaux (*Prolongation du délai antérieur de 12 mois*);

La surveillance générale de l'exercice porte principalement sur la compétence professionnelle par le biais de l'évaluation de la tenue de dossiers et de la validation du cheminement médical du membre lors de l'entretien avec l'inspecteur.

**LISTE DES INSPECTIONS**

Un peu plus de 200 médecins vétérinaires seront inspectés au cours de l'exercice 2019-2020.

La répartition des médecins vétérinaires à inspecter, selon les domaines d'exercice, est la suivante :

- **70 %** pour les animaux de compagnie;
- **25 %** pour les bovins, les grandes populations animales et les équins;
- **5 %** pour le domaine des animaux de laboratoire.

Le CIP visitera des médecins vétérinaires qui apparaissent sur la liste des visites pour l'année 2019-2020 et inspectera, de façon prioritaire, ceux qui nécessitent un suivi dans un court délai. Dans la mesure du possible, le CIP essaiera de regrouper les visites par région. Au besoin, des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle du médecin vétérinaire pourront être effectuées.

### MÉDECINS VÉTÉRINAIRES INSPECTÉS

Dans la mesure du possible, tous les médecins vétérinaires qui travaillent dans un établissement seront inspectés en même temps.

Dans le cas d'un nouveau diplômé, l'inspection est généralement planifiée dans les 24 mois qui suivent l'obtention du permis d'exercice.

Dans le cas d'un changement de domaine d'exercice ou d'une réinscription au tableau après plusieurs années d'absence, l'inspection est faite dans les 12 mois qui suivent le changement ou la réinscription.

Dans le cas d'une pratique mixte, le médecin vétérinaire est susceptible de se faire inspecter dans chacun des domaines de pratique qu'il déclare.

### PLUSIEURS AUTRES NOUVEAUTÉS À PRÉVOIR CETTE ANNÉE...

#### Révision des normes de pratique

Le CIP mettra à contribution ses connaissances et son expérience pour soutenir l'Ordre dans l'exécution des travaux de révision des Normes minimales d'exercice (voir l'article sur ce sujet également publié dans cette revue). De plus, il participera à la poursuite des travaux du groupe de réflexion de l'Ordre qui portent sur les normes de refuges et de cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée.

#### Surveillance de l'utilisation des antibiotiques d'importance — tous les domaines de pratique

Considérant que l'antibiogouvernance est un enjeu public mondial pour lequel toute la profession vétérinaire est appelée à faire une différence, le CIP accentuera son rôle de sensibilisation, d'éducation et d'encadrement de l'usage des antibiotiques dans la pratique de tous les membres inspectés, quel que soit leur domaine de pratique. Une attention particulière sera donc portée au respect de la cascade décisionnelle, aux obligations relatives aux réglementations

provinciales et fédérales, à l'importance de la connaissance complète des faits avant de prescrire, à l'éducation au client et au public, à la mise de l'avant des mesures alternatives applicables non seulement à la ferme, mais également dans les élevages canins/félins, dans les refuges et dans les établissements vétérinaires qui accueillent des animaux (règles d'asepsie, désinfection, hygiène, isolement/quarantaine, vaccination, etc.).

#### Développement de l'inspection professionnelle dans le domaine des animaux de laboratoire

Le CIP souhaite assurer un rôle de surveillance en matière de protection du public dans ce domaine de pratique, compte tenu de ses particularités (ex. : travail avec des animaux hautement intelligents, public très sensible à l'égard du bien-être animal en recherche, utilisation répandue de narcotiques, défis reliés aux rôles du médecin vétérinaire dans l'approbation et dans la supervision des projets de recherche ainsi que dans les soins prodigués aux animaux de recherche, etc.).

Le CIP prévoit démarrer ces inspections à l'image d'un projet-pilote basé sur les nouveaux outils développés dans le cadre de la révision de l'inspection professionnelle. Il ne prévoit pas nécessairement de normes d'exercice formelles, mais plutôt l'élaboration d'un questionnaire de vérification des points critiques prédéterminés dans le cadre d'une inspection à distance.

#### Création et diffusion d'un nouvel outil sur la tenue de dossiers

Le CIP participera au développement d'un nouvel outil pour soutenir les membres dans la rédaction quotidienne de leurs dossiers médicaux. Il est prévu que cet outil soit utilisé en complément au Guide sur la tenue de dossiers publié en 2015 et au *Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires*. Cet outil sera élaboré et publié en collaboration avec le Service des communications de l'Ordre et pourra prendre différentes formes (ex. : trousse à outils incluant une affiche, un aide-mémoire, une vidéo explicative, etc.). ♦

## Remerciements à la Dre Andrée Lafaille

Après douze années de grande implication et de dévouement au sein de l'Ordre à titre d'inspectrice-conseil, la Dre Andrée Lafaille a pris la décision, lors du dernier exercice, de quitter l'organisation pour se consacrer à ses projets de préretraite, puis de retraite.

Tous ses anciens collègues de l'Ordre et l'ensemble du comité d'inspection professionnelle remercient chaleureusement cette professionnelle de qualité, pleinement investie dans son travail, et lui souhaitent une retraite remplie de beaux moments à partager avec sa famille et ses amis.



## Quel est VOTRE DIAGNOSTIC?

Responsable de la chronique : Dre Carolyn Gara-Boivin, m.v.



### Imagerie diagnostique : Ce chat a-t-il mangé du gravier?

Par Dre Julie De Lasalle, m.v., M. Sc., DACVR

#### SIGNALEMENT DU PATIENT ET PRÉSENTATION CLINIQUE

Un chat siamois mâle stérilisé de 10 ans est présenté pour diminution de l'appétit depuis 6 mois associée à une perte de poids. Il est également moins actif depuis quelques mois. À l'examen physique, on note que ses muqueuses sont pâles. La palpation abdominale révèle

un effet de masse en portion moyenne de l'abdomen. Les analyses hématobiochimiques ne révèlent qu'une légère anémie.

#### RADIOGRAPHIES ABDOMINALES

Trois projections radiographiques de l'abdomen, incluant deux latérales (Fig. 1 et 2) et une ventrodorsale (Fig. 3), ont été réalisées.



Fig.1 – Projection radiographique latérale gauche de l'abdomen.

Source : CHUV



Fig.2 – Projection radiographique latérale droite de l'abdomen.

Source : CHUV



Fig.3 – Projection radiographique ventrodorsale de l'abdomen.

Source : CHUV

#### QUESTIONS

1. Parmi les choix suivants, quel est le diagnostic le plus probable?
  - a) Corps étranger
  - b) Intussusception
  - c) Masse intestinale
  - d) Impaction/constipation
2. Parmi les choix suivants, quel(s) serait(ent) votre (vos) prochaine(s) recommandation(s) diagnostique(s) et/ou thérapeutique(s)?
  - a) Laparotomie exploratrice
  - b) Tomodensitométrie (CT-scan)
  - c) Échographie abdominale
  - d) Radiographies thoraciques
  - e) Radiographies abdominales avec baryum (série gastro-intestinale haute)

Les réponses aux questions sont présentées au verso.

# Quel est **VOTRE DIAGNOSTIC?** (Réponses)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

### Question 1 :

En portion ventrolatérale droite de l'abdomen moyen (figure 4), on note une large masse d'opacité de tissu mou, mal définie et aux contours irréguliers (flèches blanches), associée à un effet de masse (flèche noire pointillée) qui repousse et comprime le tiers moyen du côlon descendant dorsalement et latéralement vers la gauche. Au centre de cette masse, on observe une accumulation de gaz ainsi que plusieurs foyers d'opacité minérale (\*). Lorsque l'on note la présence de gaz au centre d'une masse abdominale, on doit tout d'abord penser à du gaz contenu dans la lumière d'un segment digestif. Un abcès est un autre différentiel important à considérer en présence d'une lésion emphysémateuse. Dans le cas présent, l'accumulation de matériel granulaire d'opacité minérale (\*) présente une forme plus ou moins tubulaire suggérant un signe de gravier. Celui-ci peut parfois être confondu avec des matières fécales; toutefois, sa présence dans le petit intestin traduit une obstruction intestinale partielle chronique. Il est le résultat de la déshydratation de l'ingesta qui est piégé proximale au site d'obstruction (figure 4 a).

Sur la projection latérale droite, la masse semble en continuité avec un segment intestinal se dirigeant cranioventralement puis dorsalement qui correspond vraisemblablement au côlon ascendant et transverse. La paroi de ce segment intestinal paraît sévèrement épaissie (double flèche noire). L'évaluation de l'épaisseur des parois intestinales demeure toutefois limitée à la radiographie et doit être interprétée en considérant que cette impression peut être artéfactuelle et associée à un effet de silhouette avec un contenu luminal liquidien (Fig. 5). Cela dit, dans le cas présent, l'interface du gaz luminal de ce segment intestinal est irrégulière et la lumière n'est pas uniformément distendue, ce qui nous permet de confirmer que la paroi est réellement épaissie.

Le côlon descendant contient par ailleurs une quantité modérée de gaz et de matières fécales. En portion crâniale et caudale droites de l'abdomen, on observe d'autres segments modérément dilatés par du gaz provenant du petit intestin. Le foie est autrement légèrement augmenté de taille, dépassant l'arche costale et présentant des marges arrondies.

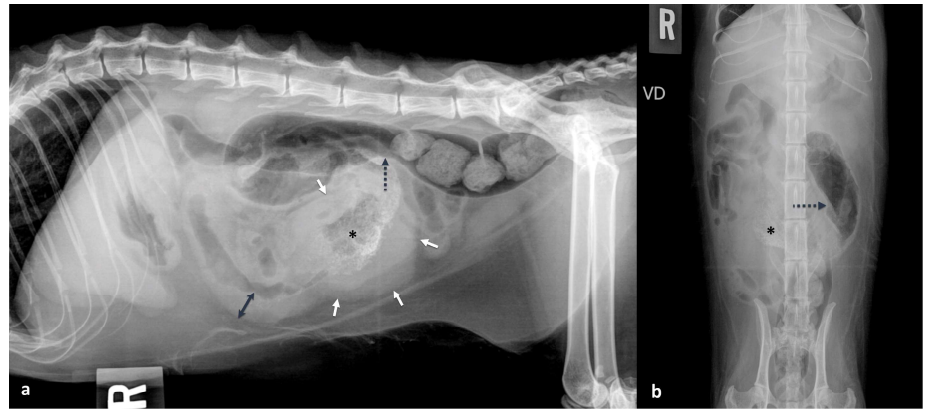


Fig.4 – Radiographies abdominales annotées : projection latérale droite (a) et ventrodorsale (b) (Source : Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire).

### Question 2

Un examen échographique de l'abdomen a ensuite été effectué afin de confirmer la présence d'une masse et d'en préciser la localisation et l'étendue tout en complétant l'évaluation de l'abdomen. L'échographie a confirmé un épaississement marqué de la paroi du côlon ascendant et transverse (double flèche blanche) atteignant 12,5 mm (Fig. 6). Cet épaississement est hypoéchogène et est

associé à une perte complète de distinction des couches murales (\*).

## DISCUSSION

Considérant l'âge du patient, la détérioration de son état général et la présence d'une masse intestinale associée à une perte de la structure en couche à l'échographie, un processus néoplasique était considéré comme premier différentiel. Bien que l'apparence

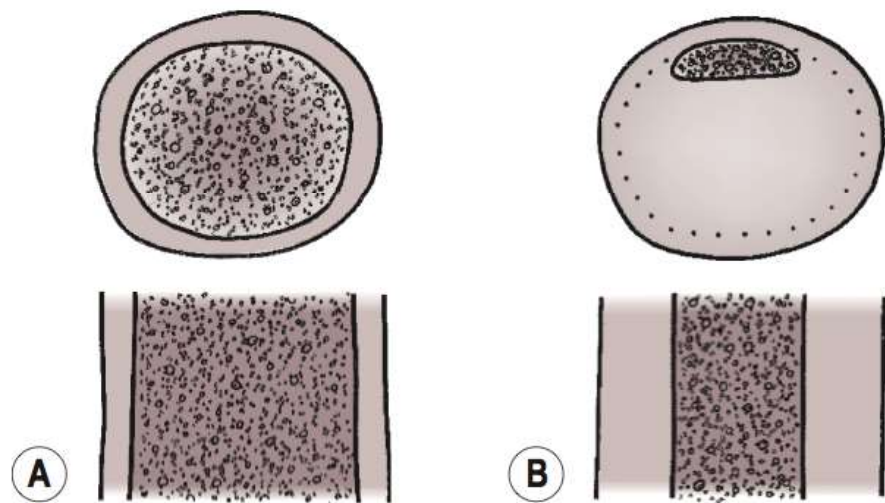


Fig. 5 : Schéma illustrant l'évaluation de l'épaisseur des parois intestinales à la radiographie. A) Segment intestinal rempli de gaz pour lequel seulement la paroi intestinale est d'opacité de tissu mou. B) Segment intestinal contenant du gaz et du liquide pour lequel l'opacité de tissu mou du liquide luminal crée un effet de silhouette avec la paroi intestinale, donnant une fausse impression d'épaississement pariétal. Réf. : Dennis et al. 2010, Handbook of small animal radiology and ultrasound, Fig. 10.16.

échographique des tumeurs intestinales ne soit pas spécifique, un épaississement focal de la paroi intestinale associé à une perte de différenciation des couches murales est fréquemment associé à un processus néoplasique. Le lymphome est la tumeur la plus fréquemment rencontrée chez le chat; toutefois, de façon générale, les adénocarcinomes sont plus souvent associés à des obstructions/subobstructions intestinales en raison de leur infiltration focale et circonférentielle de la paroi parfois caractérisée par des bandes constrictives annulaires. Les lymphomes, quant à eux, peuvent être associés à des infiltrations diffuses ou focales (masses). Les lymphomes à petites cellules affectent généralement plus diffusément de longs segments intestinaux et sont, dans la majorité des cas, caractérisés à l'échographie par un épaississement affectant principalement la couche musculuse; ils ne peuvent être facilement différenciés échographiquement d'une entéropathie inflammatoire chronique (IBD). Les lymphomes à grandes cellules ont, pour leur part, plutôt tendance à être associés à des masses qui peuvent être circonférentielles et obstructives/subobstructives.

Parmi les autres différentiels, un processus granulomateux demeurerait possible. Chez le chat, on pense particulièrement aux infections virales à Coronavirus (PIF), mais aussi aux infections fongiques ou, plus rarement, parasitaires ou bactériennes. Les granulomes peuvent également se développer à la suite d'un trauma (ex. : perforation intestinale par un corps étranger). Finalement, une masse d'origine inflammatoire dont l'étiologie est encore incertaine, connue sous le nom de fibroplasie sclérosante éosinophilique (*feline gastrointestinal eosinophilic sclerosing fibroplasia*) n'était pas complètement exclue.

Bien que ces derniers différentiels aient été considérés moins probables, des analyses cytologiques demeureraient nécessaires pour obtenir un diagnostic définitif. Des cytoponctions de la paroi du côlon ont donc été

effectuées de façon échoguidée. Les analyses cytologiques ont révélé une infiltration néoplasique à cellules rondes, plus précisément un lymphome à grandes cellules.

Dans un bilan d'extension, l'échographie permet une évaluation abdominale complète, entre autres, des nœuds lymphatiques, du foie et de l'espace péritonéal, qui peuvent être infiltrés. Un examen radiographique complet du thorax incluant trois projections est également justifié.

La chimiothérapie est le traitement standard des lymphomes à grandes cellules. En présence d'une masse intestinale non disséminée, la résection chirurgicale suivi d'une chimiothérapie adjuvante est recommandée et une médiane de survie de 14 mois fut récemment rapportée dans une étude évaluant cette approche. Dans ce cas précis, les propriétaires ont opté pour ne pas traiter.

\* La Dre Julie De Lasalle est radiologiste avec l'équipe Animages et partage son temps professionnel entre l'échographie mobile, la téléradiologie et le Centre Vétérinaire Rive-Sud.

#### Références

1. Pennick D, d'Anjou MA: Atlas of Small Animal Ultrasonography (ed 2). Wiley Blackwell, 2015.
2. Thrall DE: Textbook of veterinary diagnostic radiology (ed.7). Elsevier, 2018.
3. Withrow SJ: Small Animal Clinical Oncology (ed.5). Elsevier, 2013.
4. Moore PF, Rodriguez-Bertos A, Kass PH: Feline Gastrointestinal Lymphoma: Mucosal Architecture, Immunophenotype, and Molecular Clonality. Veterinary Pathology 2012; 49(4): 658-668

Pour les autres références, consultez la version électronique de l'article au [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca) > Zone membre > Publications et nouvelles > Encart scientifique Veterinarius+.

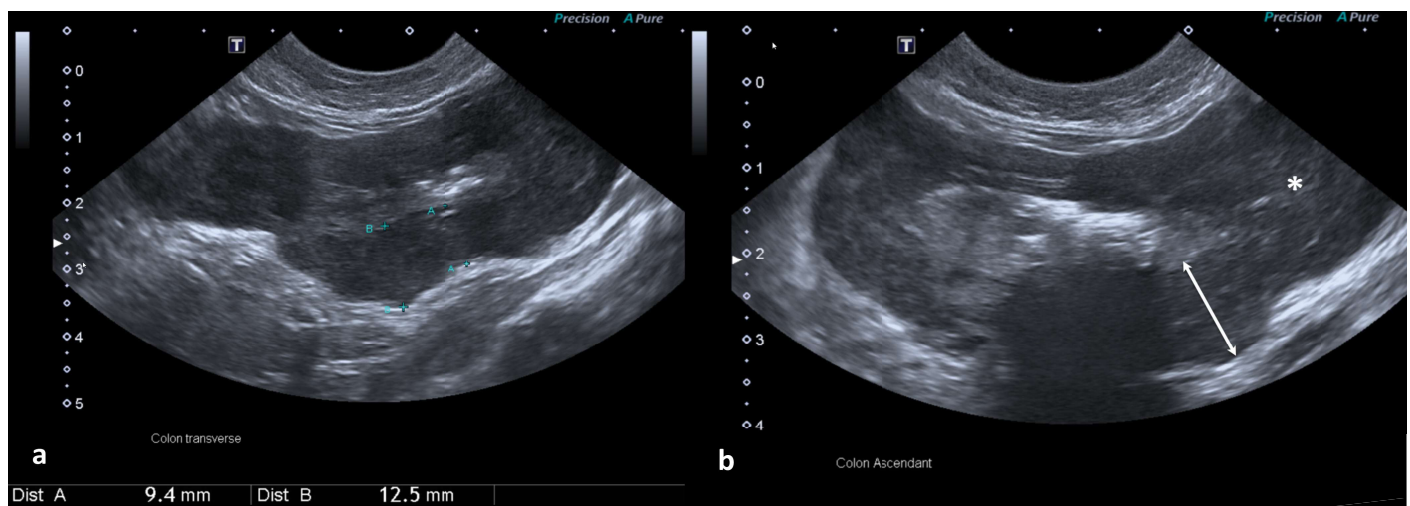


Fig. 6 : Examen échographique du côlon transverse en plan longitudinal (a) et du côlon ascendant en plan transverse (b). (Source : Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire). Un vidéoclip échographique est disponible pour visionnement sur le site Web de l'Ordre, dans la Zone membre, dans la section Publications et nouvelles, sous l'onglet « Encart scientifique Veterinarius+ », en complément des figures.



# Mise à JOUR

Responsable de la chronique : Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v.



## Conduite diagnostique et thérapeutique face à une protéinurie

Par Dre Valérie Duval, m.v. et Dre Anne-Sophie Bua, m.v., ACVIM\* (SAIM)

Plusieurs études suggèrent désormais que la protéinurie est un élément pronostique dans l'évolution des maladies rénales chroniques (MRC) canines et félines. Il s'agit en effet d'un facteur de risque fort et indépendant dans le

développement et la progression des maladies rénales chroniques, et la sévérité de la protéinurie est elle-même corrélée à la survie. À titre d'exemple, en présence d'une MRC chez le chat, le risque de mortalité est trois fois plus élevé lorsque le ratio protéine sur créatinine urinaire (RPCU) se situe entre 0,2 et 0,4 et quatre fois plus s'il est > 0,4. Ainsi, une détection précoce de la protéinurie et une prise en charge adéquate sont primordiales.

Lorsqu'une protéinurie est identifiée, une démarche rigoureuse est de mise et repose sur quelques critères :

1. L'identification de la (ou des) potentielle(s) cause(s) sous-jacente(s);
2. L'évaluation de la sévérité de la maladie et de ses complications;
3. La caractérisation des changements histologiques rénaux.

Avant d'envisager une enquête étiologique face à une protéinurie isolée, son caractère permanent doit être démontré, idéalement avec deux à trois mesures de RPCU espacées d'une à deux semaines.

### IDENTIFIER LES CAUSES SOUS-JACENTES

La protéinurie peut être d'origine prérénale, rénale ou post-rénale :

- La protéinurie prérénale est secondaire à une surcharge en protéines physiologiques (myoglobine ou hémoglobine) ou pathologiques (protéines de Bence Jones/chaînes légères d'immunoglobulines);
- La protéinurie rénale peut être subdivisée en protéinurie fonctionnelle (induite par le stress, l'exercice, la fièvre, des crises convulsives ou encore l'exposition à des températures extrêmes) ou en protéinurie pathologique (d'origine glomérulaire, tubulaire ou interstitielle);
- La protéinurie post-rénale, quant à elle, peut être d'origine urinaire (ex. : cystite bactérienne) ou extra-urinaire (ex. : vaginite).

Bien qu'en toute logique, il ne soit pas possible de prédire l'origine des protéines en se basant uniquement sur la quantité détectée, une protéinurie persistante avec un RPCU > 2,0, qui survient en l'absence d'hématurie ou de pyurie suggère fortement une origine glomérulaire.

Afin de guider la démarche diagnostique face à une protéinurie suspectée d'origine glomérulaire, le comité d'experts IRIS (International Renal Interest Society) a établi une classification qui permet de subdiviser les patients protéinuriques en tiers, les sous-stades étant définis par la présence ou non d'une hypertension et/ou d'une hypoalbuminémie et/ou d'une azotémie (Tableau 1).

Tab. 1 : Examens complémentaires recommandés en cas de glomérulopathie canine selon le tiers.

	TIERS 1 PROTÉINURIE SANS HYPOALBUMINÉMIE NI AZOTÉMIE			TIERS 2 PROTÉINURIE AVEC HYPOALBUMINÉMIE SANS AZOTÉMIE			TIERS 3 PROTÉINURIE AVEC AZOTÉMIE		
	Essentiel	Recommandé	Aidant	Essentiel	Recommandé	Aidant	Essentiel	Recommandé	Aidant
Examen physique, pression artérielle, bilan sanguin complet, analyse d'urine (+/- culture), RPCU	X			X			X		
Investigation des causes extrarénales		(X)			(X)			(X)	
Échographie abdominale	<sup>a</sup>	X		X			X		
Radiographies thoraciques	<sup>a</sup>		X		X			X	
Investigation de l'hypertension	(X)			(X)			(X)		
Investigation des causes infectieuses	X			X			X		
Investigation pour l'hypoalbuminémie				X			(X)		
Classification et investigation de l'azotémie							X		
Biopsies rénales	<sup>a</sup>		X		X			X	
Antithrombine, thromboélastographie SDS-PAGE, garder des échantillons pour ADN			X			X			X

<sup>a</sup> Une minorité des membres du consensus ont fait cette recommandation

(X) Si approprié SDS-PAGE - électrophorèse sur gel de dodécylsulfate de sodium

## ÉVALUATION DE LA SÉVÉRITÉ DE LA MALADIE ET DE SES COMPLICATIONS

La sévérité de la maladie glomérulaire est souvent déterminée par la magnitude de la protéinurie, elle-même estimée selon le RPCU. La notion de sévérité est importante puisqu'elle conditionne la prise en charge médicale.

Une intervention rapide est indispensable afin de limiter le développement de complications et la progression de la maladie glomérulaire. Parmi ces complications, on note :

- Le syndrome néphrotique : défini biologiquement par la présence d'une protéinurie, d'une hypoalbuminémie, d'une hypercholestérolémie et d'œdème interstitiel et/ou 3<sup>e</sup> secteur;
- L'azotémie;
- L'hypertension artérielle systémique;
- L'hypercoagulabilité.

## CARACTÉRISATION DES CHANGEMENTS HISTOLOGIQUES RÉNAUX

Dans le but d'établir un diagnostic définitif, d'aider à la prise de décision thérapeutique et de préciser le pronostic, l'obtention de biopsies rénales est recommandée. L'histopathologie est recommandée notamment dans les cas de glomérulopathies sévères ou progressives et avant le développement d'une insuffisance rénale chronique terminale. Les biopsies et l'histopathologie rénales permettent en particulier la mise en évidence et le typage de dépôts glomérulaires d'immunoglobulines et de complexes immuns, comme c'est le cas pour environ 50 % des glomérulonéphrites. Un traitement immunosuppresseur pourra alors être mis en place en sus d'un traitement standard. Il est à noter que les biopsies rénales doivent être examinées par microscopie classique, mais également par microscopie à fluorescence et microscopie électronique à transmission.

## TRAITEMENT DES GLOMÉRULOPATHIES ET DES COMPLICATIONS ASSOCIÉES

Une intervention médicale doit être envisagée lorsque la protéinurie excède de manière persistante 0,5 chez le chien et 0,4 chez le chat, quelle que soit la cause sous-jacente, que l'on soit ou non en présence d'une azotémie.

Le traitement des glomérulopathies nécessite le traitement des causes sous-jacentes lorsqu'elles sont identifiées et la mise en place d'un traitement standard principalement basé sur l'inhibition du système rénine-angiotensine-aldostérone (SRAA) à l'aide des inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IECA) comme le bénazepril ou l'énalapril et des antagonistes des récepteurs de l'angiotensine (ARA) comme le losartan ou le telmisartan. Chez le chien atteint de glomérulonéphrite, l'intérêt des IECA est démontré aussi bien pour la protéinurie que pour la survie. En revanche, chez le chat, l'effet anti-protéinurique des IECA et du telmisartan est constaté bien qu'une amélioration de la durée de survie, lorsque comparé au placebo, n'ait pas encore été clairement démontrée.

Une alimentation restreinte en protéines et en sodium ainsi qu'une supplémentation en acides gras oméga-3 sont préconisées puisqu'elles permettent de réduire la protéinurie. Les oméga-3 auraient également des propriétés anti-hypertensives.

La prévalence des accidents thrombo-emboliques étant élevée en cas de glomérulopathie, un traitement antiagrégant plaquettaire est recommandé. Selon le groupe IRIS, une administration quotidienne d'aspirine est recommandée. Toutefois, en raison d'une proportion élevée de résistance à cette dernière molécule dans la population canine (40 à 60 % selon les études), le clopidogrel constitue une alternative de traitement.

## SUIVI ET RÉPONSE AU TRAITEMENT

Lorsqu'un inhibiteur du SRAA est débuté ou lorsque le dosage est modifié, un suivi du RPCU, de la créatinine, de l'albumine et de la pression artérielle devrait être effectué toutes les deux à quatre semaines jusqu'à l'obtention d'une réponse satisfaisante au traitement, puis aux 3 mois par la suite (Tableau 2).

La réponse au traitement sera jugée complète chez le chien si le RPCU est < 0,5, si la créatinine est < 124  $\mu\text{mol/L}$  et si l'albumine est > 25 g/L. La réponse sera jugée partielle si le RPCU a diminué de plus de 50 % par rapport à sa valeur initiale, si la créatinine a diminué de plus de 25 % et si l'albumine est comprise entre 20 et 25 g/L ou si sa valeur a augmenté de plus de 50 %.

L'hyperkaliémie est une conséquence relativement fréquente lorsque des IECA ou des ARA sont utilisés chez les chiens atteints de maladies rénales. Lorsqu'elle survient, une diminution de dosage est nécessaire, de même que l'utilisation de diètes faibles en potassium et même de chélateurs de potassium.

## TRAITEMENTS IMMUNOSUPPESSEURS

Ces traitements devraient être réservés aux glomérulonéphrites à médiation immunitaire confirmées. Cependant, pour des raisons techniques ou monétaires, les biopsies et l'histopathologie rénales sont rarement effectuées. Des traitements immunosuppresseurs peuvent tout de même être utilisés en l'absence de biopsies rénales sous certaines conditions : biopsies rénales contre-indiquées (hypertension artérielle non contrôlée, coagulopathie ou insuffisance rénale terminale, notamment),



absence de réponse au traitement standard en cas d'azotémie progressive ou avec créatinine > 264 umol/L, ou encore en cas d'hypoalbuminémie sévère (< 20 g/L).

Il n'existe toutefois aucune étude contrôlée qui témoigne du bénéfice des traitements immunosuppresseurs chez le chien en cas de glomérulonéphrites à médiation immunitaire ni, par conséquent, de consensus quant au choix du traitement à prioriser. Cependant, certaines molécules sont privilégiées par le groupe IRIS, soit le mycophénolate ou le chlorambucil, seules ou coadministrées avec la prednisolone.

### PRONOSTIC

Chez les chiens qui présentent une glomérulopathie, la présence d'une azotémie ou d'un syndrome néphrotique constitue un facteur pronostique négatif. La survie des chiens qui présentent une azotémie ou un syndrome néphrotique était significativement plus courte : survie médiane de 45 et 52 jours respectivement vs 600 jours environ.

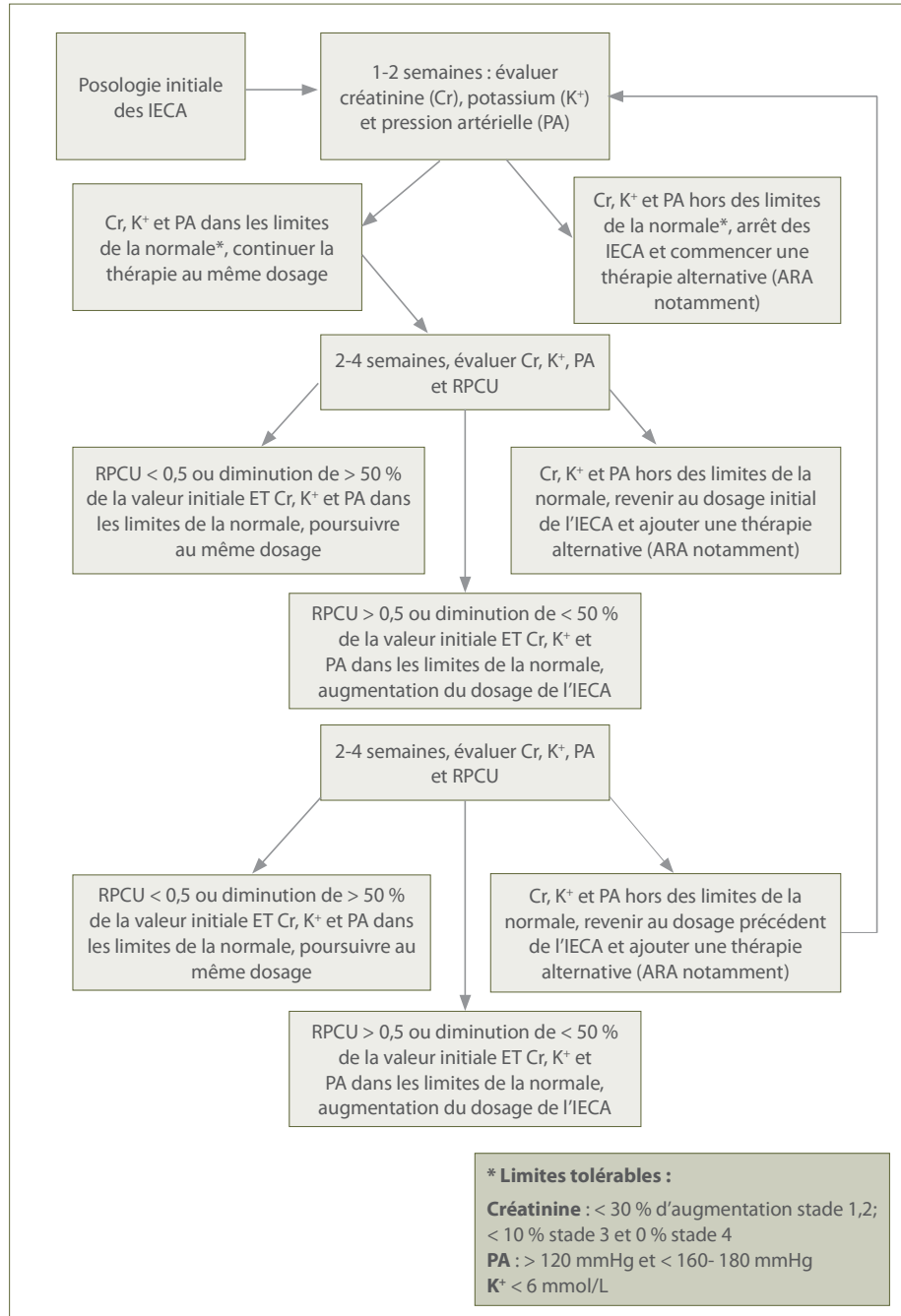
Tout comme chez le chien, la protéinurie chez un chat en maladie rénale chronique est directement corrélée à la survie. Il a été démontré qu'un chat avec une maladie rénale chronique voit son indice de mortalité multiplié par 2,9 lorsque la protéinurie se situe entre 0,2-0,4 et multiplié par 4 si la protéinurie est supérieure à 0,4.

### RAPPEL QUANT À LA NÉPHRITE À LYME

Une néphrite associée à des dépôts de complexes immuns surviendrait chez seulement 2 % des chiens séropositifs pour la borréliose de Lyme. Toutefois, le lien de cause à effet entre l'agent causal, *Borrelia burgorferi*, et la néphrite à Lyme n'a toujours pas été prouvé. Il est néanmoins recommandé que les chiens protéinuriques qui vivent dans les régions endémiques soient investigués pour une possible exposition naturelle à la maladie de Lyme et, inversement, que les chiens séropositifs soient évalués pour la présence de protéinurie. Une évaluation diagnostique approfondie chez un animal protéinurique et séropositif est toujours nécessaire pour exclure d'autres maladies. Il n'existe, à ce jour, aucun consensus sur la durée du traitement antibiotique à la doxycycline, qui varie de 1 à 3 mois, ou même plus selon les auteurs.

\*Dre Duval complète actuellement un internat spécialisé en médecine interne au Centre Vétérinaire Rive-Sud. Dre Bua a complété une résidence en

Tab. 2 : Suivi et ajustement thérapeutique en cas d'utilisation d'inhibiteurs du SRAA.



**\* Limites tolérables :**  
**Créatinine :** < 30 % d'augmentation stade 1,2; < 10 % stade 3 et 0 % stade 4  
**PA :** > 120 mmHg et < 160- 180 mmHg  
**K<sup>+</sup>** < 6 mmol/L

médecine interne des animaux de compagnie à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 2018 et pratique maintenant la médecine interne des animaux de compagnie au Centre Vétérinaire Rive-Sud.

### Références

IRIS Canine GN Study Group Diagnosis Subgroup, Littman MP, Daminet S, Grauer GF, Lees GE, van Dongen AM. Consensus Recommendations for the Diagnostic Investigation of

Dogs with Suspected Glomerular Disease. *J Vet Intern Med* 2013;27:519-526.

Lees GE, Brown SA, Elliott J, et al. American College of Veterinary Internal Medicine. Assessment and management of proteinuria in dogs and cats: 2004 ACVIM Forum Consensus Statement (small animal). 2005. pp. 377-385.

Pour les autres références, consultez la version électronique de l'article au [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca) > Zone membre > Publications et nouvelles > Encart scientifique *Veterinarius+*.



## Les maladies parasitaires des petits ruminants

Par Noémie Douanne, étudiante au Ph. D., Dre Marie-Odile Benoit-Biancamano, m.v., Ph. D., DACVP, DECVP et Dr Christopher Fernandez Prada, m.v., Ph. D.\*

### GÉNÉRALITÉS

Les animaux d'élevage sont victimes d'importantes parasitoses, ce qui peut nuire à la santé des troupeaux ainsi qu'à celle des humains. Les pertes économiques actuelles qui résultent de ces maladies ont un impact

non négligeable sur la rentabilité des exploitations agricoles, en particulier dans les fermes qui utilisent des pâturages. L'utilisation des vermifuges peut parfois aider à « repousser » les parasitoses, mais cela ne représente qu'une solution à court terme. En effet, les animaux mis au pâturage sans mesures de contrôle sont souvent exposés aux parasites, ce qui entraîne un nombre élevé de réinfestations. Ainsi, en plus de devenir inefficace, l'utilisation abusive et non contrôlée des vermifuges favorise l'émergence et la propagation de parasites résistants et peut perturber le développement immunitaire des jeunes animaux. Par conséquent, l'efficacité de la prise en charge des parasitoses repose avant tout sur la détection du problème, sur les outils diagnostiques utilisés pour identifier la maladie et sur les actions mises en place pour gérer le parasitisme (traitements adaptés et ciblés, méthodes de prévention).

Ainsi, cet article vise dans un premier temps à rappeler les principaux parasites des petits ruminants, à insister sur l'importance de la connaissance des cycles parasitaires et à décrire les différentes techniques utilisées pour le diagnostic. Dans un second temps, il présente une nouvelle technique de diagnostic qui permet l'identification et la quantification rapides d'*Haemonchus contortus*, un nématode gastro-intestinal qui a un impact pathologique et économique très important.

### LES PARASITES DES PETITS RUMINANTS

Parmi les différents animaux d'élevage, les petits ruminants (moutons et chèvres) mis au champ sont les plus touchés par les parasitoses<sup>1</sup>. Parmi celles-ci, on distingue les infections causées par des endoparasites et celles causées par des ectoparasites.

#### Parasitoses internes

Les parasitoses internes sont provoquées par des protozoaires et helminthes qui vivent dans l'organisme des petits ruminants (hôtes définitifs). Ces infections peuvent être digestives (caillette, foie, intestin grêle, gros intestin) ou pulmonaires (affectant plus particulièrement les bronches). Un point commun des endoparasites à l'origine de ces maladies est leur développement sur les pâturages, principal foyer d'infestation des petits ruminants. Par ailleurs, les petits ruminants peuvent servir d'hôtes intermédiaires pour certains cestodes pouvant causer différentes maladies telles que la cœnurose, la cysticerose et l'échinococcose.

#### Parasitoses externes

Les petits ruminants peuvent être infestés par différents parasites externes qui se nourrissent de leur sang ou de débris présents à la surface de leur peau. Par ailleurs, les petits ruminants sont porteurs d'autres pathogènes, propageant ainsi les maladies d'un animal à l'autre. Les principales parasitoses externes sont la gale, la teigne, les myiases, les pédiculoses et les infestations par les tiques<sup>1</sup>, voir figure 1.

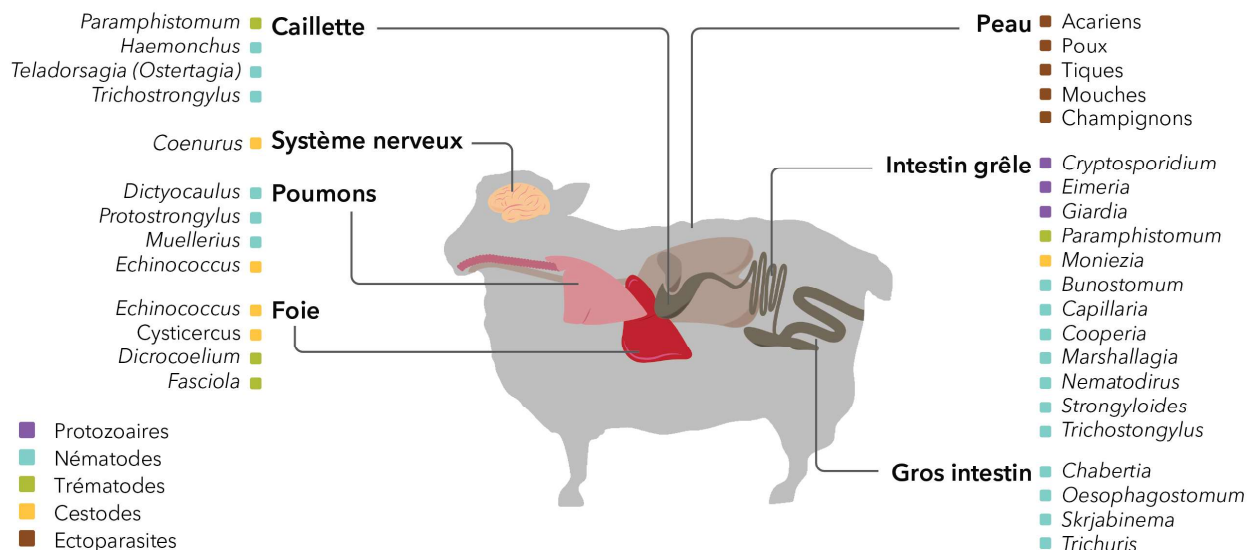


Fig. 1 : Principaux endoparasites et ectoparasites retrouvés chez les petits ruminants.

## CYCLES ÉVOLUTIFS DES ENDOPARASITES

Les cycles parasitaires correspondent aux différentes étapes de développement des parasites. Contrairement à celui des ectoparasites, le cycle évolutif des endoparasites se déroule à travers différents environnements, à savoir l'organisme de l'animal (hôte) et le milieu extérieur.

### L'importance des cycles

La connaissance des cycles parasitaires est un facteur capital dans la compréhension et la prise en charge des parasitoses. Elles permettent d'orienter les praticiens sur les méthodes de diagnostic appropriées et sur les critères d'identification des parasites. Chez les petits ruminants, les maladies causées par des endoparasites sont majoritairement digestives et, à l'occasion, pulmonaires. De nombreuses espèces de parasites sont à l'origine de ces maladies, mais leurs cycles évolutifs suivent un déroulement « type ».

### Déroulement « type »

Les parasites des voies digestives se reproduisent et pondent des œufs dans les organes digestifs du petit ruminant (hôte définitif). Les œufs sont excrétés dans les fèces de l'animal et déposés dans le milieu extérieur, où ils subissent une maturation jusqu'au stade infestant, avant d'être ingérés par un nouvel hôte définitif.

Dans le cas des parasites pulmonaires, les larves migrent du tube digestif vers les poumons. Une fois adultes, les parasites se reproduisent dans les bronches et y pondent des œufs. Ces derniers vont évoluer en larves, rejoindre les organes digestifs par le biais de la toux et de la déglutition, puis être éliminés dans les fèces de l'animal. Tout comme les parasites gastro-intestinaux, une fois dans l'environnement extérieur, ces parasites subissent une maturation jusqu'au stade de larve infestante, avant d'être ingérés par un nouvel hôte définitif. Dans ces cas-ci, les cycles évolutifs des parasites sont « directs », c'est-à-dire sans hôte intermédiaire.

Cependant, pour certains parasites, notamment pour les trématodes, les cestodes et les parasites de la famille des protostrongylidés, une fois dans le milieu extérieur, la maturation jusqu'au stade infestant nécessite un ou plusieurs hôtes intermédiaires, avant de se retrouver dans l'organisme d'un petit ruminant. On parle alors de cycles « indirects ». Par ailleurs, outre le système immunitaire de l'hôte, certains facteurs environnementaux peuvent influencer le déroulement du cycle évolutif, notamment

## SAVIEZ-VOUS QUE..

**Le terme infestation est de moins en moins utilisé en parasitologie, on utilise maintenant le terme infection. Une infection est l'envahissement d'un organisme par un agent pathogène vivant (virus, bactérie, parasite, champignon, etc.) qui est capable de s'y multiplier, de causer des maladies et d'être transmis\*.**

**Les champignons et les mycoses sont également analysés en laboratoire de parasitologie.**

\*Source : Office québécois de la langue française

le type de milieu extérieur (terrestre ou aquatique), la température, ou l'hygrométrie.

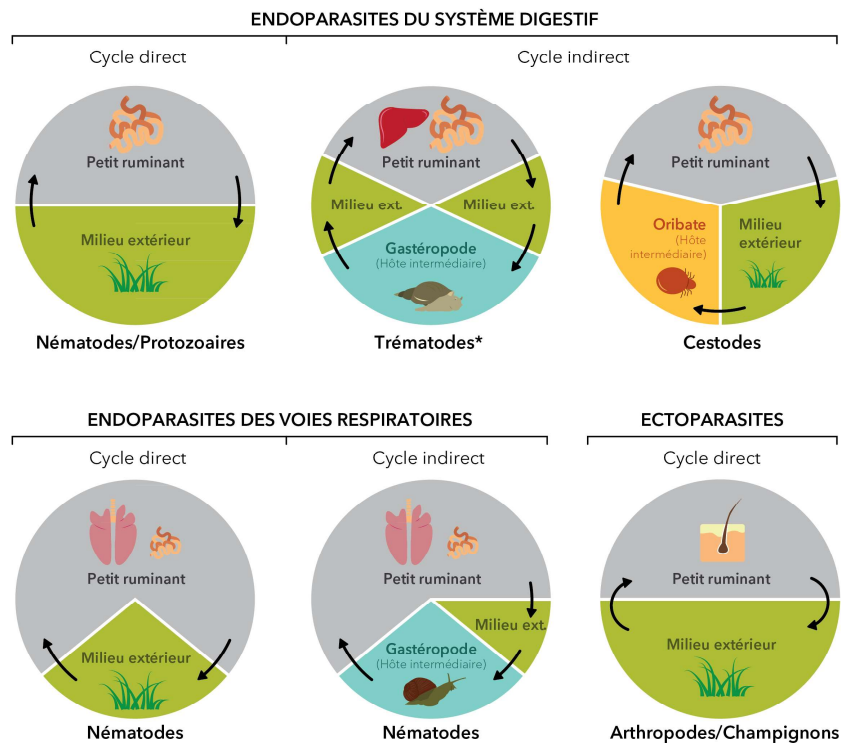
De façon plus générale, la connaissance des cycles parasitaires peut donner des indications sur l'état de santé de l'animal (diarrhée, toux, etc.), sur le type de parasite (en fonction du type de milieu extérieur) et sur le diagnostic.

### DIAGNOSTIC PARASITAIRE

Le diagnostic parasitaire est primordial dans la prise en charge des parasitoses. Afin d'identifier au mieux la maladie ou le type de parasite, différents outils diagnostiques peuvent être utilisés.

### Diagnostic clinique

Afin de s'assurer de la bonne santé des animaux, il est primordial de surveiller régulièrement leur état physique. Plusieurs signes cliniques caractéristiques des maladies parasitaires peuvent être facilement observés, comme l'amaigrissement, la couleur de la conjonctive (méthode FAMACHA<sup>MD</sup>, www.acsrpc.org), l'état de chair ou l'œdème sous-glossien. De même, des comportements anormaux peuvent être le signe d'une parasitose, comme des démangeaisons, de la fatigue, un manque d'appétit ou l'isolement. Il est important de surveiller l'aspect des



\* Remarque : Les Trématodes peuvent avoir entre 1 et 3 hôtes intermédiaires (HI), le premier étant systématiquement un mollusque, le second un (in)vertébré et le troisième un vertébré. Chaque HI est séparé par une étape « milieu extérieur ». Le cycle présenté ci-dessus est un exemple de cycle à 1 seul hôte intermédiaire.

Fig. 2 : Schémas « types » des cycles évolutifs des différents parasites qui peuvent infester les petits ruminants (hôtes définitifs).

fèces (par exemple, la présence d'anneaux blanchâtres peut témoigner de la présence de *Taenia*) et l'état de l'arrière-train des animaux, afin de contrôler l'apparition de diarrhée. Pour diagnostiquer les parasitoses externes, certaines régions de prédilection peuvent être surveillées (épaules, dos, région caudale, muqueuses, etc.) afin de mettre en évidence d'éventuelles lésions ou d'identifier directement la présence de parasites sur l'animal.

## Diagnostic de laboratoire

L'outil de laboratoire le plus couramment utilisé pour la détection des parasites est l'examen coprologique<sup>2</sup>, qui permet l'identification des œufs (et parfois des larves) des parasites dans les fèces de l'animal. Cet examen permet d'évaluer l'importance de la charge parasitaire, d'orienter sur la pertinence d'utiliser un vermifuge ou de vérifier l'efficacité d'un traitement (test de réduction du nombre d'œufs fécaux (FECRT)). Pour l'identification du/des parasite(s) à l'origine de la maladie, la connaissance de la morphologie des œufs des parasites est indispensable. Cependant, un grand nombre de parasites gastro-intestinaux appartiennent aux trichostrongylidés, une famille au sein de laquelle les œufs d'espèces différentes ont une morphologie très similaire ce qui complique ainsi leur identification exacte. On utilise la technique de Baermann pour permettre le développement larvaire et l'identification des parasites. Cette méthode demande toutefois du temps, de la minutie et de l'expertise.

D'autres outils de laboratoire peuvent également être utilisés pour le diagnostic des parasitoses, notamment les tests sérologiques. Ceux-ci peuvent être aspécifiques, et être utilisés dans le but de valider la présence d'un parasite (protidogramme pour l'analyse des protéines sériques, hémogramme pour l'analyse des éléments figurés du sang, dosage de pepsinogène sérique pour mettre en évidence une lésion de la caillette, etc.), ou spécifiques, et être utilisés pour cibler une espèce précise (recherche d'anticorps ou d'antigènes circulants, tests immuno-enzymatiques (ELISA), tests d'immunofluorescence directe (IFD) ou indirecte (IFI)). Par ailleurs, la biologie moléculaire peut constituer un outil de diagnostic précieux, notamment grâce aux kits d'extraction d'ADN, à la PCR (qualitative et quantitative) et au western-blot. L'application d'approches moléculaires a, par exemple, permis des avancées significatives dans l'identification des espèces de *Cryptosporidium*<sup>3</sup>.

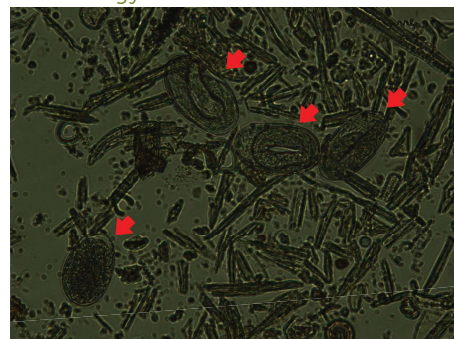
## ZOOM SUR HAEMONCHUS CONTORTUS

Chez les petits ruminants, *Haemonchus contortus* (Hc), un parasite de la famille des trichostrongylidés, est l'espèce qui a la plus grande importance pathologique et économique, en raison de ses caractéristiques exceptionnelles : adaptation à des conditions très défavorables, infestations rapides en présence de chaleur et d'humidité, forte fécondité, hypobiose. Par ailleurs, Hc est enclin à développer une résistance contre les anthelminthiques, ce qui augmente considérablement le nombre d'échecs thérapeutiques liés à ce parasite dans de nombreux pays. Il est donc primordial de rechercher la présence de ce parasite dans les troupeaux.

## Nouvelle approche pour la détection et la quantification des œufs

Jusqu'à aujourd'hui, la seule méthode qui permettait de confirmer la présence du parasite Hc était l'identification larvaire. Afin d'améliorer les pratiques actuelles, un projet de recherche<sup>4</sup> rendu possible grâce à la participation de plusieurs organismes (Université de Montréal, CDEVQ, FMV, MAPAQ, CEPOQ et Université McGill) a été mis en œuvre. Le but de ce projet était d'accélérer et d'automatiser l'identification et la quantification des œufs du parasite Hc. Pour cela, une protéine fluorescente qui a la particularité de se fixer spécifiquement sur la paroi de l'œuf du parasite Hc et de la rendre visible en l'exposant à la lumière ultra-violet (UV) permet l'identification positive des œufs d'Hc. L'analyse par lecture automatisée de différentes quantités connues d'œufs d'Hc a montré une corrélation linéaire presque parfaite entre l'émission de fluorescence et le nombre d'œufs du parasite ( $r = 0,9984$ ,  $p < 0,0001$ ). En parallèle, des échantillons cliniques qui contenaient une quantité inconnue d'œufs d'Hc ont été analysés dans le but de comparer les deux techniques (manuelle et automatisée).

## Parasites de la famille des trichostrongylidés



L'analyse statistique des résultats a révélé une corrélation très significative entre les deux méthodes ( $r = 0,9999$ ,  $p < 0,0001$ ). Dans l'ensemble, cette étude a montré que la détection et la quantification de la fluorescence par criblage à haut débit des œufs d'Hc étaient plus précises, plus rapides et moins coûteuses que les méthodes manuelles utilisées jusqu'à maintenant. Ainsi, cette nouvelle approche basée sur la fluorescence pourrait être utilisée par les médecins vétérinaires comme outil de contrôle et d'élimination du parasite Hc.

Ce nouveau test diagnostique est disponible dans le laboratoire de diagnostic en parasitologie de la Faculté de médecine vétérinaire. Il a été élaboré dans le laboratoire du Dr Christopher Fernandez-Prada, grâce au financement octroyé par le Complexe de diagnostic et d'épidémiologie vétérinaires du Québec (CDEVQ) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que par la Fondation canadienne pour l'innovation. Pour obtenir des renseignements relatifs au test, n'hésitez pas à consulter le site Web <http://servicediagnostic.com/>

\* Mme Noélie Douanne est étudiante au doctorat en parasitologie à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

## Références

1. Mage C. (2016) Maladies parasitaires du mouton. ISBN: 285557434X. France Agricole. 131 pages
2. Beugnet F, Polack B, Dang H (2004) Atlas de coproscopie. Kallianxis. 277 pages
3. Díaz P, Navarro E, Prieto A, Pérez-Creo A, et al: (2018) Cryptosporidium species in post-weaned and adult sheep and goats from N.W. Spain: Public and animal health significance. Veterinary Parasitology.
4. Douanne N, Wagner V, Belanger D and Fernandez-Prada C (2019) High-throughput identification and quantification of *Haemonchus contortus* in fecal samples. Veterinary Parasitology 265 (2019) 24-28. <https://doi.org/10.1016/j.vetpar.2018.11.017>

## Haemonchus contortus

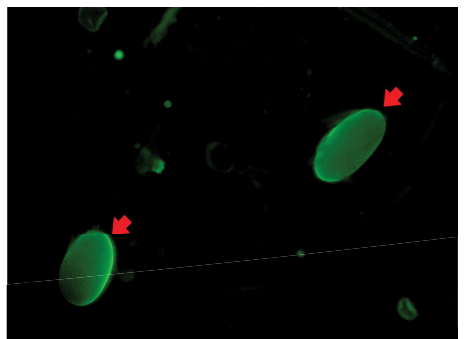


Fig. 3 : Microscopie à fluorescence. Détection des œufs d'*Haemonchus contortus* par coloration au PNA-FITC.

# +

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Responsable de la chronique : Dr Paul Baillargeon, m.v.



## Première détection de maladie débilitante chronique des cervidés au Québec

Par Dre Guylaine Séguin, m.v., D.É.S.\*

La maladie débilitante chronique (MDC) est une maladie à prions qui affecte les cervidés, dont les cerfs, les orignaux et les caribous. Comme les autres encéphalopathies spongiformes transmissibles, il s'agit d'une maladie incurable et mortelle. Toutefois, rien n'indique jusqu'à maintenant que la MDC ne soit transmissible à l'humain ou à d'autres espèces animales. Les cervidés infectés présentent habituellement un amaigrissement et une atteinte neurologique centrale après une longue incubation de 16 à 36 mois. Puis la mort survient dans les 12 mois suivant l'apparition des signes cliniques. L'excrétion des prions dans les fluides corporels (comme la salive, les excréments et l'urine) peut débiter plusieurs mois avant l'apparition des symptômes, favorisant ainsi la propagation de la maladie avant sa détection. Puisque les prions sont très résistants dans l'environnement, la MDC est extrêmement difficile à éradiquer une fois introduite dans la nature. Depuis 2007, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) mène un programme de surveillance dans certaines régions, notamment en Montérégie et en Estrie, afin de détecter cette maladie chez les cervidés sauvages. Aucun cas n'a jamais été détecté.

Le premier cas de MDC au Québec a été confirmé par l'ACIA le 10 septembre 2018 dans un élevage de près de 2800 cerfs rouges situé dans les Laurentides. À la suite de l'abattage complet du troupeau, un total de 11 cas y a été détecté. L'origine de la maladie dans cet élevage est toujours inconnue à ce jour. Les 11 carcasses positives ont été retirées de la chaîne alimentaire par l'ACIA.

Considérant le risque de transmission de la MDC entre l'élevage et les cerfs de Virginie sauvages, le MFFP a rapidement mis en place différentes mesures de surveillance et de contrôle de la maladie. Une importante réduction de la population des cerfs sauvages se trouvant à proximité de l'élevage était entre autres nécessaire pour réduire les risques de propagation du prion dans le milieu naturel. Ainsi, à l'automne 2018, 750 cerfs de Virginie ont été abattus par des équipes spécialisées dans le secteur le plus à risque, c'est-à-dire une zone d'environ 7,5 km de rayon autour des enclos. Pendant cette opération, aucune activité de chasse n'y était autorisée. À l'extérieur de ce secteur, dans une seconde zone d'environ 7,5 km délimitée par les municipalités périphériques, les chasseurs avaient l'obligation de faire prélever leur gibier pour analyse. Au total, 1048 cervidés sauvages de plus de 12 mois ont pu être testés. Tous les échantillons se sont avérés négatifs pour la MDC.

Cependant, puisque le diagnostic est habituellement impossible chez les animaux infectés depuis moins de 12 mois, nous ne pouvons affirmer que la maladie soit absente du milieu naturel. Mais si elle était présente, elle ne serait pas établie depuis longtemps et sa prévalence chez les cerfs adultes serait théoriquement inférieure à 0,6 %. L'expérience américaine suggère qu'à une prévalence supérieure ou égale à 1 %, il est souvent trop tard pour éradiquer la maladie du cheptel sauvage. Malgré plusieurs incertitudes statistiques, nous pensons donc qu'il est toujours temps d'agir pour préserver les populations de cervidés sauvages du Québec! Notez que les conséquences à long terme de la MDC dans le cheptel sauvage pourraient être désastreuses : chutes des populations, réduction des activités de chasse, etc.

Par le Règlement sur les animaux en captivité (RLRQ, c. C-61.1, r. 5.1), le MFFP encadre plusieurs aspects de la garde en captivité de cervidés. Les médecins vétérinaires jouent un rôle clé au niveau de la prévention de la transmission de cette maladie vers la faune en sensibilisant les propriétaires de cervidés à leurs obligations : signalement des animaux suspects, conformité des clôtures, identification des animaux, etc. Consultez notre site Internet pour en apprendre davantage sur la réglementation. Rappelons également que la MDC est une maladie à déclaration obligatoire à l'ACIA, au MAPAQ et au MFFP.

Le MFFP désire prendre les mesures requises pour limiter les risques de propagation de la maladie en maintenant une faible densité de cerfs de Virginie à proximité de l'élevage testé positif pendant environ 6 ans. De plus, les restrictions de déplacements de cervidés vivants ou de certaines parties de carcasses de cervidés seront maintenues dans la région concernée. Pour mieux protéger la faune du Québec, la surveillance dans les autres régions sera intensifiée et certaines obligations réglementaires pourraient être révisées.

### Liens utiles

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/securite-sante-maladies/maladie-debilitante-chronique-cervides/>

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/captivite/>

\*La Dre Guylaine Séguin occupe le poste de médecin vétérinaire au sein de la Division de la biosécurité et de la santé des animaux sauvages du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) depuis 2011.



## Un expert VOUS RÉPOND

Responsables de la chronique : Dr Patrick Cavanagh, m.v. et Dr Roger Martineau, m.v.



### Un projet de construction dans l'industrie laitière... comment le médecin vétérinaire peut-il contribuer?

Par Dr Edwin Quigley, m.v.\*

L'industrie laitière manifeste actuellement un engouement pour les nouvelles constructions. De nombreux projets de différentes envergures voient le jour dans toutes les régions du Québec. Qu'il s'agisse de traite robotisée ou de salles de traite, la transition vers la stabulation libre est bien entamée dans notre province.

Pour la plupart des producteurs, la construction d'une nouvelle stabulation est un méga projet, et encore plus quand il s'agit de faire la transition d'une stabulation entravée à une stabulation libre. C'est le genre de projet que les producteurs laitiers mèneront à bien une seule fois au cours de leur carrière. Comme le budget est de l'ordre du million, mieux vaut prendre le temps de bien planifier, de visiter d'autres installations et de consulter les connaisseurs ou les experts en la matière. L'objectif ultime d'une construction neuve est de loger les vaches de façon à leur offrir les meilleures conditions de vie possible. Le bâtiment doit être conçu pour les animaux et non pour les humains; c'est pourquoi l'avis du médecin vétérinaire pourrait être d'une grande utilité. Voici différents aspects sur lesquels l'avis du médecin vétérinaire peut aider le producteur à faire les bons choix dans la concrétisation de ce grand projet.

#### 1- BIEN-ÊTRE ANIMAL

Actuellement, l'industrie laitière vit un changement majeur. Le bien-être des animaux est devenu une préoccupation importante des consommateurs, qui exigent que les conditions de vie des petits et grands animaux soient optimales. L'industrie laitière est proactive dans ce domaine et elle a déjà mis en place des mesures pour faire face à cette nouvelle réalité. Les classificateurs des associations de races visitent les fermes pour établir des normes de qualité pour la condition physique des vaches laitières. Ainsi, la présence de lésions aux carpes, aux jarrets et à l'encolure est évaluée, ainsi que l'incidence des boiteries. Une fois les résultats compilés, un rapport est produit et ces renseignements peuvent être analysés par le médecin vétérinaire pour établir les causes de ces problématiques et proposer des solutions. Ce type de démarche ne peut qu'être positif lorsqu'on projette la construction d'une nouvelle stabulation. Cela évite de faire un projet « copié-collé », dans lequel on a trop souvent tendance à conserver les mêmes façons de faire. Par exemple, si l'ancienne structure utilisait des tapis, mais ne générait pas une bonne santé des jarrets; alors la nouvelle étable devrait utiliser autre chose. En stabulation libre, on optera de préférence pour des logettes profondes, ce qui implique l'utilisation d'une litière abondante.

Les notions de bien-être animal constituent la base des nouveaux projets. On ne reconstruit pas seulement pour agrandir, mais pour faire mieux, pour donner de bonnes conditions de vie aux animaux et, ainsi, pour limiter au maximum les problèmes de santé. Une mesure pertinente du bien-être animal pour un troupeau laitier est le taux de boiterie. Les bâtiments et le béton causent en grande partie cette condition. Améliorer la conception des étables est la seule façon de réduire le taux boiterie à une prévalence de 10 % et moins, comme stipulé dans le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers<sup>1</sup>.

#### 2- CONFORT ANIMAL

Il existe une légère différence entre confort et bien-être. Le bien-être est la conception que le public a d'un bon élevage, tandis que le confort est plutôt défini par la science. La recherche travaille activement à établir des normes de confort en production laitière. Les médecins vétérinaires doivent suivre avec grand intérêt les développements dans ce domaine de recherche et appliquer les nouvelles découvertes pour optimiser la qualité de vie des vaches. Le confort est l'élément qui influence le plus la production laitière d'un troupeau. Plus du quart de la production laitière d'une vache peut dépendre de son confort, selon le Dr Gordie Jones (Colloque sur la Santé des Troupeaux laitiers, novembre 2013). Il faut donc construire en fonction du confort des vaches, car celles-ci produiront plus et vivront plus longtemps, ce qui contribuera à la rentabilité de l'entreprise laitière. En ce qui concerne les connaissances sur le confort, il est maintenant reconnu que le sable en logette profonde constitue le summum du confort. Même s'il comporte des éléments moins positifs, comme l'usure plus rapide de l'équipement, le sable offre les meilleures performances tant pour la production que pour la longévité des vaches.

#### 3- COMPORTEMENT ANIMAL

Lors de la conception du bâtiment, on doit tenir compte de ce qu'est une vache. Dans le règne animal, la vache est une proie, et bien que sa domestication remonte à de nombreuses années, elle manifeste encore ce type de comportement. Cela explique son côté grégaire et son besoin de vivre en troupeau. Les vaches occupent leur journée à s'alimenter, à se coucher et à se faire traire. Ces activités sont naturellement effectuées en groupe. De plus, tout comme les cervidés sauvages, elles se nourrissent principalement au lever et au coucher du soleil. Ces connaissances nous dictent la conception et la gestion de la mangeoire pour optimiser l'efficacité alimentaire, qui se définit comme la production laitière divisée par la matière sèche ingérée (kg/kg). Ainsi, physiquement, une vache

adulte a besoin d'environ 76 cm pour se stationner à la mangeoire; il est donc illusoire de penser faire fonctionner adéquatement un système à 40 cm par animal!

Dans le même ordre d'idées, la conception des logettes doit aussi tenir compte du comportement des vaches. Il est bien connu que pour se lever, la vache doit projeter sa tête vers l'avant et l'abaisser au sol pour favoriser le transfert de son poids sur ses membres antérieurs et permettre à ses membres postérieurs de pousser son arrière-train vers le haut. Ainsi, la configuration d'une logette qui n'offre pas un espace suffisant pour effectuer ce mouvement est contre nature pour un animal dont le comportement instinctif est de se protéger en tout temps contre les prédateurs. Pour qu'une logette soit bien configurée, on doit prévoir une longueur minimale de trois mètres pour une vache Holstein adulte.

Un autre aspect essentiel à comprendre dans la conception des plans pour une nouvelle stabulation est le déplacement des animaux. L'utilisation du licou n'est plus une option et, idéalement, une seule personne devrait pouvoir effectuer toutes les contentions. Par exemple, la cage de contention pour le parage des onglons est trop souvent placée au bout d'un corridor en forme d'entonnoir dans le but de faciliter l'entrée des animaux. Il est préférable d'utiliser une approche de type « bud box » (Figure 1) en plaçant l'appareil sur une de ses faces pour permettre aux vaches d'y entrer spontanément. Bref, il est important de bien comprendre le comportement et les attitudes naturelles de la vache pour aménager de nouvelles étables.

#### 4- CONTENTION ET RÉGIE

Le médecin vétérinaire et le producteur laitier doivent travailler en équipe pour l'aménagement de tous les éléments qui faciliteront le travail au quotidien dans cette construction neuve. Par exemple, un système de contention simple et efficace facilitera les interventions comme la tonte

des pis, l'immobilisation temporaire d'une vache en œstrus trop active, le traitement médical ou chirurgical d'une vache malade, l'entretien des queues, l'insémination artificielle, l'isolement d'un sujet malade, la vaccination, les diagnostics de gestation, l'ablation des trayons surnuméraires, le parage des onglons, les boiteries, etc.

À titre indicatif, dans une étable qui comporte un robot de traite informatisé et une soixantaine de vaches en lactation, une seule personne devrait pouvoir effectuer le travail de manipulation des animaux.

#### 5- L'ANALYSE DE PLUSIEURS PROJETS

Le médecin vétérinaire, au gré de ses visites à la ferme, est à même d'observer les différents produits et stratégies des manufacturiers. Il peut ainsi partager son expérience et son appréciation du fonctionnement des différents aménagements et équipements qui sont offerts à ses clients par leurs fournisseurs. Actuellement, au Québec, les projets sont nombreux et de très bonnes étables ont été construites ces dernières années. Pour une entreprise laitière, visiter des fermes compatibles avec son projet en compagnie du médecin vétérinaire serait un très bon placement en temps et en argent.

Un projet bien réfléchi nécessite environ deux années de préparation, de la conception à l'entrée des animaux. Il est normal que plusieurs versions de plans se succèdent avant la version finale. C'est à ce moment qu'une deuxième consultation avec le médecin vétérinaire pourrait être nécessaire puisque certains détails importants peuvent avoir été ignorés.

#### 6- BIOSÉCURITÉ

Par définition, la biosécurité est l'ensemble des mesures préventives qui visent à réduire les risques d'introduction et de transmission des maladies contagieuses. Ces dernières années, on a beaucoup parlé de *Salmonella* Dublin à la suite de l'introduction de cette bactérie au Québec.

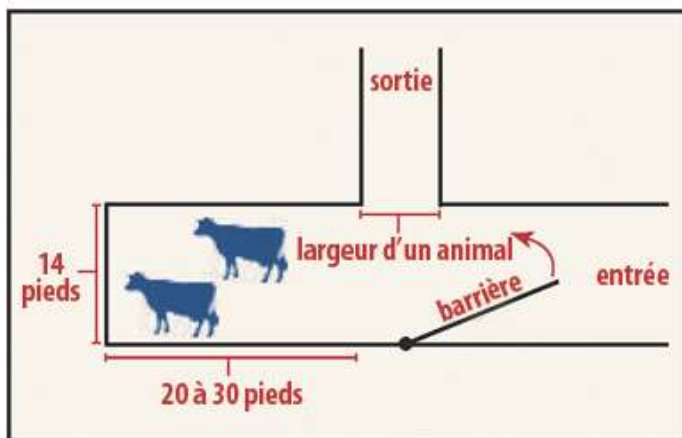
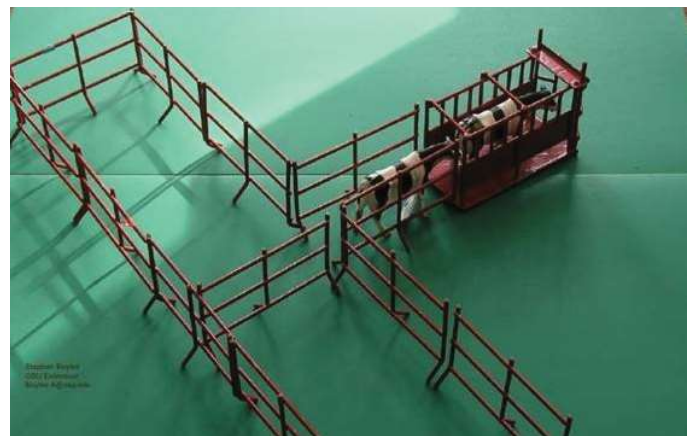


Fig. 1 : Plan d'une stabulation de type « bud box »



Nos stratégies n'étaient pas au point pour ce type d'envahisseur. Il en est de même pour la dermatite digitale, une infection impossible à éradiquer après son introduction dans un troupeau.

De son côté, l'industrie porcine a saisi depuis longtemps l'importance de la biosécurité. Son expertise est précieuse pour mettre en place des règles qui évitent l'introduction et la propagation des agents infectieux dans les élevages. Les médecins vétérinaires praticiens du Québec disposent d'ailleurs d'un outil informatisé élaboré spécifiquement pour définir un plan de biosécurité adapté à chaque troupeau laitier, le Vigil-Vet ([www.vigil-vet.ca](http://www.vigil-vet.ca)).

Un projet de construction offre une opportunité de mettre en place un plan de biosécurité adapté aux besoins spécifiques de chaque entreprise laitière. Une attention particulière doit être portée à l'aménagement du bâtiment lui-même et de ses voies d'accès. Par exemple, les points d'entrée du bâtiment doivent permettre de contrôler l'accès des personnes non autorisées et les voies d'accès au bâtiment doivent permettre d'éviter tout contact entre les transporteurs externes et les équipements de la ferme.

## 7- LES PETITS VEAUX?

En ce qui concerne le logement et la régie des veaux, les cinquante dernières années ont été marquées par plusieurs initiatives qui n'ont pas toujours été couronnées de succès. Les huttes extérieures, les systèmes de ventilation inadéquats et l'alimentation lactée restreinte en sont des exemples. Cependant, les nouvelles technologies utilisées pour la ventilation des pouponnières et l'alimentation des veaux donnent des résultats très satisfaisants, tant au niveau de leur confort que de leur croissance. En bonus, les veaux sont en meilleure santé, ce qui permet de diminuer drastiquement l'utilisation des antibiotiques.

Considérant que chaque sujet de remplacement est un investissement d'environ 3 000 \$, la section des veaux mérite autant d'attention que le reste du bâtiment.

## 8- LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE

Le médecin vétérinaire est bien outillé pour prendre une part active dans un projet de construction, et ce dès les premiers croquis. Ses motivations reposent sur le bien-être des animaux et sur leur qualité de vie. En raison de sa neutralité, il peut analyser objectivement les avantages et les inconvénients de chacune des composantes du bâtiment. Une bonne conception favorisera la création d'un milieu de travail convivial et sécuritaire pour toutes les personnes impliquées dans le bon fonctionnement de l'entreprise. Le médecin vétérinaire doit donc être présent aux réunions de chantier qui rassemblent intervenants et fournisseurs. Ce type de rencontre favorise le travail d'équipe, essentiel dans le cadre d'un projet d'une telle envergure. Une installation bien pensée permettra de mieux répondre aux attentes de la société tout en étant en mesure de traverser le temps en efficacité et en rentabilité. De plus, lors de la mise en service de ce méga projet, le médecin vétérinaire sera encore là pour encourager et épauler le producteur, ainsi que pour voir aux besoins des animaux...

\*Le Dr Edwin Quigley pratique au Bureau vétérinaire de Frampton depuis 1988 où il effectue principalement de la médecine de troupeau.

Référence

1) <http://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/bovins-laitiers/code>





## Évaluation et prise en charge de l'hypertension artérielle systémique chez le chien et le chat (Consensus ACVIM 2018)

Par Dre Marie Binvel, m.v.\*

Le diagnostic d'hypertension nécessite une mesure précise de la pression artérielle (PA). La mesure invasive de la PA constitue la méthode de référence, mais elle doit être effectuée sur l'animal anesthésié. Sur un animal vigile et en pratique courante, des mesures non invasives (doppler ou oscillométrie) sont possibles. Afin d'obtenir des valeurs fiables et reproductibles, l'utilisation d'un protocole standardisé est recommandée : environnement calme avec le propriétaire, acclimatation, absence de sédation, contention minimale, décubitus ventral ou latéral, brassard mesurant environ 30 à 40 % de la circonférence du site de mesure, enregistrement de 5 à 7 valeurs.

Des valeurs différentes de PA « normales » sont obtenues chez des animaux sains et reflètent les

variations interindividuelles ainsi que l'influence de facteurs tels que l'âge, l'obésité, la méthode de mesure ou encore la race pour les chiens. C'est pourquoi la mise en place d'un protocole standardisé est primordiale, et au moins deux séances de mesure sont souvent nécessaires pour confirmer une hypertension.

Plusieurs types d'hypertension sont définis. L'hypertension de situation est transitoire, liée à un stress, et ne nécessite pas de traitement. L'hypertension secondaire est permanente et associée à une maladie (atteinte rénale, hyperadrénocorticisme, diabète sucré, phéochromocytome, hyperthyroïdie, etc.), la prise de médicaments (glucocorticoïdes, phénylpropranolamine, etc.) ou certains toxiques (cocaïne, méthamphétamine). L'hypertension idiopathique représente une hypertension persistante sans cause sous-jacente identifiable.

L'hypertension artérielle peut être classée selon le risque d'apparition de lésions aux quatre organes cibles (œil, système nerveux central, cœur et rein) :

- Normotension (risque minime) : Pression Artérielle Systolique (PAS) < 140 mmHg
- Préhypertension (risque faible) : 140 < PAS < 159 mmHg
- Hypertension (risque modéré) : 160 < PAS < 179 mmHg
- Hypertension sévère (risque sévère) : PAS > 180 mmHg.

Une fois l'hypertension artérielle diagnostiquée, le traitement doit être instauré le plus rapidement possible afin de limiter le risque de lésions d'organes cibles. Les conséquences de l'hypertension peuvent inclure une cécité aiguë (causée par une hémorragie rétinienne ou intraoculaire, ou par un décollement de la rétine), des signes neurologiques (changements de comportement, stupeur, convulsions, coma), la progression d'une maladie rénale ou encore un remodelage cardiaque (hypertrophie du ventricule gauche). L'objectif du traitement est d'obtenir une PAS inférieure à 160 mmHg et idéalement située entre 120 et 140 mmHg. Si une cause sous-jacente est identifiée, elle doit être impérativement traitée sans pour autant retarder la prise en charge de l'hypertension (Tableau 1).

\*La Dre Marie Binvel poursuit, depuis 2017, un D.É.S. en médecine interne des petits animaux à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Référence

Acierno MJ, Brown S, Coleman A, et al: ACVIM consensus statement : Guidelines for the identification, evaluation, and management of systemic hypertension in dogs and cats. JVIM 2018; 32: 1803-1822.

Tab. 1 : Exemples d'agents antihypertenseurs oraux

CLASSE	MÉDICAMENT	INDICATION	DOSE USUELLE
Inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IECA)	Bénazépril, Énalapril	Premier choix chez le chien	0,5 mg/kg q12-24h
Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine (ARA)	Telmisartan		1 mg/kg q24h
Antagoniste des canaux calciques	Amlodipine	Chat : Premier choix Chien : en association avec IECA ou ARA	0,1-0,25 mg/kg q24h
Antagoniste des récepteurs α <sub>1</sub>	Phenoxybenzamine	Phéochromocytome	Chien : 0,25 mg/kg q8-12h Chat : 0,25-0,5 mg/chat q24h
Vasodilatateur	Hydralazine	Situation d'urgence	Chien : 0,5 - 2 mg/kg q12h Chat : 2,5 mg/chat q12-24h
Antagoniste de l'aldostérone	Spironolactone	Hyperaldostéronisme	1-2 mg/kg q12h

## Le choc spinal associé aux lésions T3 – L3

Résumé par Nathan Bernier-Parker, étudiant au D.M.V.

Phénomène paradoxal où une lésion focale de la moelle épinière peut apparaître multifocale ou être confondue avec une lésion située dans une zone fonctionnelle plus caudale de la moelle épinière. Cette étude prospective, qui comportait 34 chiens paralysés aux membres pelviens en raison d'une atteinte aiguë et sévère des segments spinaux T3-L3, a démontré que 26 % des chiens ont un réflexe de retrait absent ou diminué pendant une période de 12 à 156 heures. Deux chiens avaient également un réflexe patellaire diminué qui est redevenu adéquat plus rapidement que le réflexe de retrait. Il est donc important de savoir qu'une lésion de type neurone moteur supérieur peut se présenter avec une diminution des réflexes lorsqu'elle est aiguë et sévère.

Hoshon AW, Thomas WB. Transient depression of pelvic limb reflexes in dogs with acute focal thoracolumbar myelopathy, *J AM Vet Med Assoc* 2018;253:1022-1031.

## Pharmacocinétique de la gabapentine chez les chats

Résumé par Dre Agathe Raepsaet, m.v.

Étude prospective à propos de la pharmacocinétique de la gabapentine sur une cohorte de 8 chats. Les voies intraveineuse (bolus), orale (administration unique ou BID pendant 14 jours) et transcutanée ont été étudiées, démontrant que les demi-vies, les concentrations maximales et les temps au pic d'activité étaient semblables, que la prise soit unique ou répétée. En outre, des administrations répétées ne modifient pas la pharmacocinétique de la molécule et les modifications de posologie sur le long terme semblent inefficaces. Par extrapolation de données disponibles chez le rat et l'homme, pour maintenir des concentrations sériques suffisantes pour le traitement de la douleur, une utilisation de la gabapentine à 8 mg/kg q6h semble plus efficace.

Adrian D, Papich MG, Baynes R, et al: The pharmacokinetics of gabapentin in cats. *J Vet Intern Med* 2018;32:1996-2002.

## Le coronavirus équin, un nouveau virus identifié chez les chevaux adultes

Résumé par Céline Loubière, D.M.V.

Le coronavirus équin est un virus entérique nouvellement identifié, qui infecte principalement les chevaux adultes, et dont plusieurs épisodes d'épidémie ont été décrits aux États-Unis depuis 2010. Variant d'asymptomatique à clinique, associant de la fièvre, des coliques et de la diarrhée, le diagnostic se fait par détection du virus par PCR en temps réel quantitative dans les fèces. Même lorsque le virus est détecté dans leurs fèces, de nombreux chevaux restent asymptomatiques. Une lymphopénie et une neutropénie sont souvent présentes. La plupart des infections sont autolimitantes et un traitement de soutien est généralement nécessaire. Il n'existe aucun vaccin homologué contre ce virus.

Pusterla N, Vin R, Leutenegger CM, et al: Enteric coronavirus infection in adult horses. *Vet J* 2018;231:13-18.





## Les téléphones mobiles au service de la santé publique vétérinaire

Par Dre Cécile Aenishaenslin, m.v., Ph. D.\*

On estime qu'il y aurait à l'heure actuelle environ cinq milliards d'utilisateurs de téléphones mobiles à travers le monde. Même dans les régions les plus éloignées et les moins bien nanties, ils sont de plus

en plus accessibles. Pensez-y : des appareils électroniques capables de partager et de recueillir des informations en temps réel provenant des quatre coins de la planète... S'il est bien connu que les entreprises privées ont reconnu depuis un bon moment le potentiel de cet outil pour rejoindre et cibler des consommateurs potentiels de leurs produits, les épidémiologistes et les professionnels de la santé publique sont tout aussi débordants d'enthousiasme! L'utilisation des téléphones mobiles pour des interventions de santé a même son propre nom, soit la santé mobile, ou *mHealth* en anglais.

Au cours de la dernière décennie, le domaine de la santé mobile a connu une croissance exponentielle, et l'utilisation des téléphones mobiles pour la surveillance, la prévention et le contrôle des zoonoses est en pleine expansion. Notre équipe de recherche a effectué une revue exploratoire de la littérature scientifique sur le sujet et a identifié trois grandes catégories d'utilisation des téléphones mobiles dans ce domaine : (1) partager des informations avec les professionnels de la santé animale et humaine, (2) modifier les comportements des utilisateurs et (3) recueillir des données pour la surveillance et la recherche en épidémiologie.

---

**L'utilisation des téléphones mobiles pour des interventions de santé a même son propre nom, soit la santé mobile, ou *mHealth* en anglais.**

---

### ASSISTER LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Utilisez-vous des applications mobiles dans le cadre de votre pratique? Si c'est le cas, vous n'êtes pas les seuls! Aux États-Unis, on estime que 90 % des médecins utilisent leur téléphone intelligent quotidiennement pour obtenir des informations dans le cadre de leur pratique. Les usages les plus fréquents concernent la recherche d'informations

relatives à la prescription de médicaments, mais certaines applications mobiles offrent aux praticiens un soutien beaucoup plus sophistiqué. Par exemple, les téléphones intelligents peuvent être transformés en outils diagnostiques et devenir des ressources très intéressantes pour les professionnels qui œuvrent dans des régions éloignées, sans accès à des laboratoires diagnostiques. Une équipe de chercheurs a même développé une application pour téléphone intelligent qui permet de détecter le virus de l'influenza aviaire!

### UTILISER LA SANTÉ MOBILE POUR FAVORISER L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS PRÉVENTIFS

Les téléphones mobiles pourraient-ils révolutionner la prévention en santé? D'une part, ils permettent de diffuser des messages de santé publique à un très grand nombre de personnes, très rapidement. D'autre part, grâce à leur capacité à interagir avec leurs utilisateurs, ils permettent d'adapter les informations au profil de ces derniers. La recherche soutient que l'utilisation des téléphones mobiles est un moyen efficace d'induire des comportements sains, en favorisant par exemple l'observance de certains traitements. Dans le domaine de la prévention des zoonoses, les exemples sont plus rares, mais ils se multiplient. Une application mobile a été développée aux Pays-Bas dans le but de prévenir les piqûres de tiques<sup>2</sup>. L'application permet aux utilisateurs de déterminer en temps réel s'ils se trouvent dans une zone à risque de contracter la maladie de Lyme. Si tel est le cas, l'application mobile leur rappelle les mesures de prévention individuelles recommandées, notamment de porter des vêtements protecteurs ou d'utiliser des insectifuges. Au cours des heures suivantes, l'application leur rappellera également de vérifier si des tiques se sont fixées sur eux ou sur leur animal de compagnie et leur donnera des recommandations sur la façon de les retirer adéquatement et de surveiller l'apparition de symptômes compatibles avec la maladie. La France et les États-Unis ont développé récemment leur propre application mobile pour prévenir la maladie de Lyme. À quand une application canadienne?

### TÉLÉPHONES MOBILES, DONNÉES MASSIVES ET ÉPIDÉMIOLOGIE

Les approches traditionnelles de collecte de données pour la surveillance en santé animale et en santé publique reposent sur la collecte de données effectuée le plus souvent manuellement par les professionnels de la santé. Délais importants, sous-déclarations et coûts élevés sont des limites qui sont fréquemment reprochées à cette approche. Les données recueillies grâce aux téléphones mobiles, qui pourraient être fournies

en temps réel, sans effort et sans coût par les milliards d'utilisateurs de ces appareils, constituent ainsi une ressource plus qu'alléchante qui fait partie de ce qu'on appelle les « Big Data », ou données massives. Un exemple de ce type de surveillance basée sur la participation du public est l'application mobile *Flu near you*<sup>3</sup>, qui permet aux individus de rapporter leurs symptômes de grippe en quelques clics. Les données recueillies permettent d'estimer l'incidence hebdomadaire de la grippe aux États-Unis. Avec plus de 61 000 participants en une seule année, ce système de surveillance ferait pâlir d'envie la plupart des épidémiologistes de ce monde!

---

## Cet outil, développé dans une perspective « Une seule santé », pourrait être une façon intéressante de renforcer le partage et la dissémination d'informations à l'interface homme-animal.

---

Un système de surveillance d'intérêt en santé publique vétérinaire a récemment vu le jour grâce au projet « Southern Africa Centre for Infectious Disease Surveillance » (SACIDS). SACIDS a développé une application mobile qui permet à la fois aux professionnels de la santé humaine et animale de rapporter en temps réel les cas ou les syndromes qu'ils rencontrent dans le cadre de leur pratique. Ces données sont centralisées et traitées par une équipe d'analystes qui renvoie l'information sur l'occurrence des maladies aux praticiens et aux décideurs des

organisations de santé animale et humaine. Cet outil, développé dans une perspective « Une seule santé », pourrait être une façon intéressante de renforcer le partage et la dissémination d'informations à l'interface homme-animal.

### EN CONCLUSION

Il est facile de s'emballer lorsqu'on pense aux opportunités que peut offrir la santé mobile. Cependant, il est important de souligner que si ce domaine est en émergence, il subsiste encore un grand manque de connaissances et de données probantes sur l'efficacité et la valeur ajoutée de ces outils, et c'est d'autant plus vrai dans le champ disciplinaire de la santé publique vétérinaire mobile, qui en est encore à ses balbutiements. Cela dit, il y a certainement là un grand potentiel à explorer!

Pour en savoir plus sur le sujet :

Wójcik OP, Brownstein JS, Chunara R and Johansson, MA: Public health for the people: participatory infectious disease surveillance in the digital age. *Emerging Themes in Epidemiology* 2014; 11:7-13.

\*La Dre Cécile Aenishaenslin est professeure adjointe au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

### Références :

- 1.Yeo SJ, Kang H, Dao TD et al: Development of a smartphone-based rapid dual fluorescent diagnostic system for the simultaneous detection of influenza A and H5 subtype in avian influenza A-infected patients. *Theranostics* 2018; 8(22):6132-6148.
- 2.Antonise-Kamp L, Beaujean DJMA, Crutzen R, et al: Prevention of tick bites: an evaluation of a smartphone app. *BMC infectious diseases* 2017; 17:744-759.
- 3.Site Web « Flu near you » : <https://flunearyou.org/#/>



## Dr Sébastien Buczinski, m.v., D.É.S., M. Sc., DACVIM



### PARLEZ-NOUS DE VOS ORIGINES

Je suis né dans un milieu urbain, plus spécifiquement à Paris, dans une famille de deux enfants. Mes grands-parents avaient une maison en Bourgogne, au pays du Charolais, où je passais mes étés. Depuis l'âge de six ans, je rêvais de devenir médecin vétérinaire et de faire vèler des vaches charolaises. Je ne suis pas tombé très loin, car maintenant je fais vèler des vaches Holstein.

### DÉCRIVEZ VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Je n'ai jamais voulu faire autre chose que vétérinaire! J'ai fait mon lycée à Paris puis, après avoir passé mes classes préparatoires, j'ai intégré l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort en 1997. Durant mon cursus, notre professeure de pathologie du bétail, la Dre Brugère-Picoux, nous parlait de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de Saint-Hyacinthe et de sa réputation dans le domaine de la médecine des grands animaux. J'ai alors décidé de faire mon stage de 5<sup>e</sup> année à la FMV, où j'ai passé 6 mois en médecine et chirurgie à l'hôpital des animaux de la ferme. Cela s'est soldé, en août 2002, par une thèse d'exercice vétérinaire sur les pathologies ombilicales du veau sous la

direction du Dr André Desrochers. De retour en France, j'ai décidé de faire de la pratique privée et de faire vèler des Charolaises non loin de la maison de mes grands-parents. Cependant, l'idée de me spécialiser pour pousser plus loin l'investigation et le diagnostic ne me quittait pas. Le retour à la FMV s'est imposé en 2003 lorsqu'un poste de résidence s'est ouvert en médecine et chirurgie des grands animaux. En 2006, et après avoir terminé ma résidence sous la supervision du Dr Gilles Fecteau et réussi mes examens de l'American College of Veterinary Internal Medicine, j'ai été engagé comme professeur à la clinique ambulatoire de la FMV.

### POURQUOI UNE CARRIÈRE (DE RECHERCHE) DANS LE MILIEU UNIVERSITAIRE?

La résidence a changé ma vision et m'a ouvert sur la recherche. Quand j'ai fait des études rétrospectives sur des cas à l'hôpital, et par la suite goûté aux études prospectives, j'ai découvert un univers stimulant. Le milieu universitaire est celui de la liberté et du défi, deux composantes nécessaires pour mettre de l'avant des idées et développer la curiosité en recherche. Il offre aussi un environnement pour le brassage d'idées et d'échanges avec des collègues de différentes spécialités.

### QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX DANS VOTRE DOMAINE DE RECHERCHE?

Ma formation d'interniste est focalisée sur l'individu, cependant j'ai remarqué assez tôt dans ma carrière de professeur que si je voulais avoir du financement pour la recherche dans le domaine des animaux de production, il fallait avoir une approche « troupeau ». J'ai donc fait progressivement ce changement, tout en gardant l'approche « individu » et l'usage des tests diagnostiques, qui permettent aux vétérinaires et aux éleveurs de prendre des décisions plus éclairées. Un exemple qui me vient à l'esprit est celui d'utiliser l'échographie pulmonaire pour aider les éleveurs à mieux sélectionner

leurs animaux de remplacement, ce qui permet de combiner l'aspect économique, important pour l'éleveur, avec les autres enjeux de la médecine vétérinaire actuelle, comme le bien-être animal et l'usage judicieux des antibiotiques.

### QU'EST-CE QUE VOUS TROUVEZ LE PLUS MOTIVANT ET LE PLUS DIFFICILE DANS VOTRE TRAVAIL?

Ce qui me motive le plus, c'est la nouveauté et la liberté académique. De plus, notre milieu de travail favorise la collaboration et les interactions avec les collègues, tant au niveau clinique qu'en recherche. Ces collaborations gardent ma passion pour ce que je fais au quotidien bien vivante malgré les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Mes étudiants sont aussi une source de motivation, quand je les vois évoluer dans leur cheminement ou quand ils décrochent un emploi après la fin de leur formation.

Le plus grand défi, cependant, c'est le temps! Une très grande partie de mon temps est occupée par les activités cliniques de l'ambulatoire, ce qui laisse parfois peu de temps à consacrer à la recherche.

### DE QUELLES RÉALISATIONS DE RECHERCHE ÊTES-VOUS LE PLUS FIER?

J'ai développé une très bonne expertise en échographie cardiaque chez les bovins à la ferme, pour laquelle je suis souvent invité au Canada et à l'étranger. Je suis aussi fier d'avoir démontré que l'échographie respiratoire des veaux, outil développé dans les hôpitaux, peut être un bon moyen d'évaluer la santé des jeunes animaux au niveau de la ferme, de former des vétérinaires et d'attirer l'attention des éleveurs sur l'importance de ce test. À court terme, ce test permet notamment de mieux cerner les troupeaux problématiques et de mieux conseiller leurs propriétaires pour une meilleure santé des sujets de remplacement.

**DATE LIMITE POUR PARTICIPER :**  
**10 septembre 2019**



**CONCOURS PHOTO 2019**

**Catégorie 1**  
 Le travail du médecin vétérinaire au quotidien  
 Un médecin vétérinaire en action avec un animal.



**Photo gagnante 2018**

**400 \$**

Dre Véronique Miller  
 « Une oreille attentive! »  
 Photographe : Nadège Roy

**Catégorie 3**  
 L'importance des animaux dans nos vies  
 Un animal, toutes espèces confondues, en compagnie d'une ou de plusieurs personnes.



**Photo gagnante 2018**

**200 \$**

Dre Heather Ross  
 « J'aime beaucoup l'attention! »

**Catégorie 2**  
 L'animal dans toute sa splendeur  
 Un animal ou plusieurs animaux, toutes espèces confondues, de l'insecte à l'éléphant.



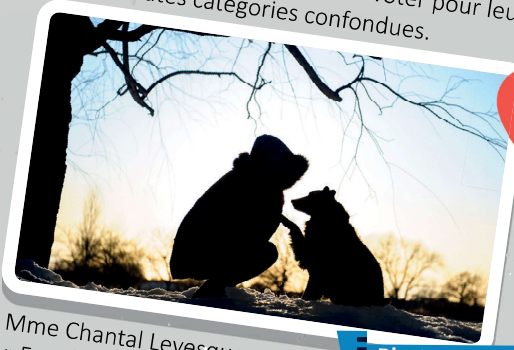
**Photo gagnante 2018**

**200 \$**

M. Denis Grenier  
 « Oui, je suis fripée. Et puis? »  
 Photographe : Mme Sylvie Corriveau

**Catégorie « Coup de coeur » des congressistes**

Lors du prochain Congrès vétérinaire québécois en octobre, les congressistes auront l'occasion d'admirer toutes les photos reçues et de voter pour leur coup de coeur, toutes catégories confondues.



**Photo gagnante 2018**

**200 \$**

Mme Chantal Levesque  
 « Ensemble »

Voir les règlements et les descriptions des prix sur le site Internet de l'Ordre au [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca).

**MERCI**  
 à nos partenaires





## Options de traitement et assurance responsabilité professionnelle?

Par Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur du Service de l'admission

Il n'y a pas beaucoup de semaines, voire même de jours, qui passent sans que le médecin vétérinaire soit confronté à une situation pour laquelle le propriétaire d'un animal doit faire un choix que lui seul doit assumer. Certes, le médecin vétérinaire doit exposer à son client d'une façon complète et objective la nature et la portée du problème qui découle des faits portés à sa connaissance, mais il lui incombe aussi de bien informer son client des différentes options de traitement existantes et des conséquences possibles propres à chaque décision.

Toutefois, à la suite de la présentation d'un plan d'intervention et des solutions de rechange conformes aux règles de l'art, le choix du client doit être respecté. C'est à lui que revient la décision et il doit l'assumer. Si un client refuse l'intervention qui lui est conseillée, il doit être informé des complications possibles que peut entraîner son choix et des limites d'efficacité du traitement choisi.

C'est souvent lorsqu'une complication survient à la suite du choix d'une solution de rechange au traitement recommandé que le client peut reprocher au médecin vétérinaire de ne pas avoir été suffisamment

renseigné à propos des conséquences pour la vie de l'animal et des coûts supplémentaires encourus. Le client pourrait alors demander dédommagement en assurance responsabilité professionnelle lorsqu'il constate l'importance d'un dommage survenu à la suite de ce choix.

Il est donc essentiel de colliger au dossier de l'animal les recommandations que vous avez faites à la suite de votre diagnostic. Un résumé des conversations est aussi un élément favorable à inscrire au dossier de l'animal, particulièrement si le traitement choisi par le client ne correspond pas au choix que vous considérez comme optimal. Les éléments décisionnels considérés par le client peuvent aussi être inscrits sur un formulaire d'autorisation d'intervention. Ces précautions simples pourraient vous éviter bien des contretemps concernant le traitement d'une réclamation déposée en assurance responsabilité professionnelle. ♦



**BANQUE  
NATIONALE**

Réalisons vos idées<sup>MC</sup>

**On s'occupe  
de vos finances.  
On vous laisse  
soigner Maxou.**

Économisez jusqu'à **2 345 \$\*** annuellement.  
Adhérez à l'offre exclusive pour les **vétérinaires**.



Fière partenaire de:



**[bnc.ca/professionnel-sante](http://bnc.ca/professionnel-sante)**

\* Sous réserve d'approbation de crédit de la Banque Nationale. L'offre constitue un avantage conféré aux détenteurs d'une carte de crédit Platine, World Mastercard<sup>MD</sup> ou World Elite<sup>MD</sup> Mastercard<sup>MD</sup> de la Banque Nationale. L'économie annuelle potentielle de 2 348,50 \$ est une illustration de ce qui peut être obtenu par un détenteur de l'offre. Elle est basée sur le profil type d'un détenteur de l'offre qui détient ce qui suit: un forfait bancaire équivalent au forfait Le Total<sup>MC</sup>; une carte de crédit World Elite Mastercard; une marge hypothécaire Tout-En-Un Banque Nationale<sup>MD</sup> avec un solde annuel courant de 150 000 \$; une marge de crédit personnelle avec un solde annuel courant de 25 000 \$, le tout avec une bonne cote de crédit auprès des bureaux de crédit. L'économie a été calculée de la manière suivante: absence de frais mensuels liés aux transactions incluses dans le forfait Le Total (économie annuelle de 311 \$), plus un rabais annuel de 1,00% sur le taux de la marge Tout-En-Un (économie annuelle de 1 500 \$), plus un rabais annuel de 2,75% sur le taux de la marge personnelle (économie annuelle de 687,50 \$), moins le montant des frais annuels liés à la carte de crédit World Elite Mastercard pour un an. Ces rabais représentent la différence entre ce que pourrait avoir un client ne faisant pas partie de l'offre, et un client qui en fait partie. Certaines conditions d'admissibilité s'appliquent, pour plus de détails, visitez [bnc.ca/professionnel-sante](http://bnc.ca/professionnel-sante). Il se peut que l'économie potentielle ne représente pas l'économie nette que vous obtiendrez, puisqu'elle varie selon votre situation financière. <sup>MC</sup> RÉALISONS VOS IDÉES et LE TOTAL sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada. <sup>MD</sup> MASTERCARD, WORLD MASTERCARD et WORLD ELITE sont des marques de commerce déposées de Mastercard International inc., employées sous licence par la Banque Nationale du Canada. <sup>MD</sup> TOUT-EN-UN BANQUE NATIONALE est une marque de commerce déposée de la Banque Nationale du Canada. © 2018 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés.

# Interprétation du Code de déontologie : une question de jugement!

Par Dre Danielle Beaulieu, m.v. I.P.S.A.V., syndique adjointe

Le rôle de l'Ordre des médecins vétérinaires est d'assurer la protection du public, et le Bureau du syndic contribue à cette mission en effectuant des enquêtes et en s'assurant du respect, par les membres de l'Ordre, du Code de déontologie des médecins vétérinaires ainsi que des lois et règlements qui s'y rapportent.

À ce titre, un syndic doit s'assurer de tenir compte des circonstances particulières qui entourent un événement, et de les analyser en fonction des articles de loi pertinents, le tout en laissant toutefois place au jugement professionnel.

Nous vous proposons donc diverses situations auxquelles les mêmes articles réglementaires s'appliquent, mais dont les conclusions peuvent être différentes, puisque la médecine vétérinaire est une profession où le fait d'exercer son jugement professionnel demeure d'une importance primordiale.

## PREMIER CAS :

M. Côté se présente à la Clinique vétérinaire du Dr X. Il a temporairement la garde de « Max » un cocker américain de 3 ans, puisque la propriétaire du chien est en voyage à l'étranger et ne peut être rejointe. Le Dr X rencontre ce client pour la première fois, et n'a jamais examiné « Max », mais M. Côté lui assure que le chien est suivi régulièrement par un autre médecin vétérinaire, dont il ne communique pas le nom. Selon M. Côté, « Max » souffre d'otites à répétition, qui ont été diagnostiquées par l'autre médecin vétérinaire, mais M. Côté ne sait pas si des tests ont été effectués ni de quand date le dernier examen. M. Côté ne disposant pas de grands moyens financiers, il aimerait obtenir du Mometamax, sans faire examiner l'animal, puisque ce produit a déjà bien fonctionné auparavant selon lui. Que devrait lui répondre le Dr X?

## Discussion :

Dans ce cas, les articles les plus pertinents du Code de déontologie des médecins vétérinaires est l'article 9, paragraphes 2 et 3.

*9. Le médecin vétérinaire doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité; à cette fin, il doit notamment :*

*2° chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis, un service ou un conseil et exposer à son client d'une façon complète et objective la nature et la portée du problème qui découle des faits portés à sa connaissance;*

*3° ne poser un diagnostic, n'instaurer un programme prophylactique ou ne prescrire des médicaments qu'après avoir personnellement effectué un examen approprié de l'animal ou d'une population d'animaux;*

Tout en tenant compte de ces articles du Code, le médecin vétérinaire doit exercer son jugement professionnel et déterminer si, selon lui, il dispose des informations nécessaires et d'une connaissance complète des faits pour prescrire le médicament demandé.

Si le Dr X accepte de fournir le médicament et que, par exemple à la suite de complications, le client décidait de demander une enquête, le syndic chargé du dossier demanderait bien évidemment au Dr X d'expliquer les éléments qui justifiaient sa décision (ce qui pourrait s'avérer, avouons-le, assez difficile dans ces circonstances) et tiendrait compte de ces facteurs dans son analyse du dossier.

## SECOND CAS :

Un client régulier présente au même Dr X un chiot labrador de 10 semaines, qui fait partie d'une portée de chiots qu'il a déjà examinés et vaccinés il y a deux semaines. Le chiot souffrant de diarrhée, le médecin vétérinaire fait faire une coprologie, qui permet de détecter la présence de Giardia. Il prescrit donc du fenbendazole. Le client demande à en obtenir également pour les autres chiots de la portée.

## Discussion :

Dans ce cas-ci, les mêmes articles que ceux indiqués dans le premier cas s'appliquent et, encore une fois, le médecin vétérinaire doit déterminer s'il dispose des informations suffisantes pour prescrire un médicament.

Bien que le Dr X n'ait pas personnellement examiné les frères et sœurs de ce chiot labrador, il y a fort à parier qu'en considérant l'ensemble des facteurs, il en arrive à prendre la décision de prescrire le médicament. Le syndic chargé d'évaluer cet hypothétique dossier d'enquête ferait fort probablement de même.

On voit donc que, selon la situation, l'application des mêmes articles du Code de déontologie des médecins vétérinaires peut amener à prendre des décisions diamétralement opposées, ce qui implique nécessairement que le médecin vétérinaire fasse preuve de jugement. ♦

## À RETENIR

- Le médecin vétérinaire doit chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis.
- Le médecin vétérinaire a l'obligation d'examiner un animal ou une population d'animaux avant de prescrire un traitement.
- Dans tous les cas, le jugement professionnel a une importance primordiale et permet l'interprétation la plus juste possible des articles du Code de déontologie.
- Dans le doute, le Code de déontologie des médecins vétérinaires est une bonne référence : [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca)>L'Ordre>Lois et règlements

## DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Le 5 décembre 2018, le Dr Marc Bruyninx a plaidé coupable devant le conseil de discipline de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à un chef concernant une infraction commise le 20 mai 2015 :

- à la suite d'une contention qu'il faisait sur un chien, n'avoir apporté aucun soin à cet animal qui venait de s'effondrer dans ses bras.

Le Dr Marc Bruyninx a été condamné à une amende de 2 500 \$, plus les déboursés.

Le 17 décembre 2018, le Dr Marc Quenneville a plaidé coupable devant le conseil de discipline de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à deux chefs concernant des infractions commises le 20 mai 2015 :

- avoir administré à un chien le contenu d'une seringue qu'il n'avait pas préparée lui-même, sans d'abord en vérifier la composition, et ne pas avoir assuré de suivi auprès de cet animal après l'administration du médicament, en ne donnant aucune recommandation à son personnel et en retournant en consultation auprès d'autres patients sans d'abord s'assurer que l'animal était pris en charge par un collègue;
- ne pas avoir consigné au dossier médical de l'animal l'information pertinente concernant notamment ses communications avec le client et l'injection qu'il a administrée.

Le Dr Marc Quenneville a été condamné à des amendes totalisant 5 000 \$ plus les déboursés.



### Avis

#### LIMITATION VOLONTAIRE D'EXERCICE DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Le 26 mars 2019, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a entériné, sous la recommandation du comité d'inspection professionnelle, la demande de limitation volontaire d'exercice du médecin vétérinaire Dr Jean-Marie Bergeron (# 1043), exerçant actuellement sa profession à Montréal.

Depuis mars 2019, le Dr Jean-Marie Bergeron s'est engagé, de façon volontaire, à limiter aux interventions suivantes sa pratique dans le domaine des animaux de compagnie :

- Euthanasies avec examen vétérinaire pré et post-euthanasie.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.



## Cartes fidélité et coupons rabais : rappel des règles et obligations déontologiques

Par le Bureau du syndic

Les médecins vétérinaires sont fréquemment sollicités pour collaborer à des promotions qui impliquent l'offre de cartes de fidélité ou d'autres escomptes et rabais applicables à différents services ou produits en lien avec la profession vétérinaire. Or, avant de s'impliquer, le médecin vétérinaire doit s'assurer que ces promotions respectent les différents articles pertinents du Code de déontologie des médecins vétérinaires.

### LES MÉDICAMENTS

Le médecin vétérinaire ne peut, en aucun cas, participer directement ou indirectement à la publicité de compagnies pharmaceutiques qui proposent au public de telles promotions en lien avec des médicaments, qu'il s'agisse de médicaments sous ordonnance ou sous surveillance vétérinaire (annexes IV et V du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments). En effet, selon le Code de déontologie des médecins vétérinaires :

*17. Le médecin vétérinaire doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait susceptible d'être en conflit d'intérêts ou d'être perçu comme tel.*

*19. Le médecin vétérinaire est notamment dans une situation de conflit d'intérêts s'il :*

*3° donne ou offre de donner une commission, une ristourne, un avantage ou une autre considération de même nature relativement à l'exercice de sa profession;*

*5° accepte des coupons-rabais ou autres semblables documents en vertu desquels une tierce personne s'engage à payer à la place du client une partie ou la totalité de ses honoraires.*

**38.** *Dans sa publicité, le médecin vétérinaire doit éviter les méthodes et attitudes susceptibles de donner à la profession un caractère de lucre et de mercantilisme. Il ne peut, notamment, promouvoir la consommation de médicaments et à cet effet, il doit s'abstenir de diffuser au public toute offre de rabais, escompte ou gratuité sur la vente ou la prescription de médicaments.*

Par conséquent, et bien qu'il ne soit pas illégal pour une compagnie pharmaceutique d'offrir des cartes de fidélité ou d'autres rabais, le médecin vétérinaire, lui, étant soumis à son code de déontologie, doit éviter de participer à de telles offres.

### LES ACCESSOIRES ET LA NOURRITURE

En ce qui concerne les cartes de fidélité et autres rabais portant sur des accessoires et de la nourriture, le médecin vétérinaire qui choisit de participer à de telles offres doit s'assurer de respecter certains critères, toujours en lien avec le Code de déontologie des médecins vétérinaires.

Il doit notamment s'abstenir de porter atteinte au droit du client de consulter un autre médecin vétérinaire ou de se procurer les produits dans un autre établissement et doit également s'assurer de ne pas donner à la profession un caractère de lucre et de mercantilisme. Le jugement professionnel est donc de mise. ♦

# Pratique illégale de la médecine vétérinaire

## Reconnu coupable après avoir procédé à une amputation sur son chien

Par Patricia Noël, coordonnatrice du Service des communications

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a obtenu gain de cause, le 19 décembre 2018, à la suite d'une poursuite intentée contre M. Dominique Godin qui a posé l'un des actes réservés aux médecins vétérinaires détenant un permis d'exercice délivré par l'Ordre. En effet, à l'automne 2016, M. Godin a amputé lui-même la patte de son chien qui avait subi une fracture. Il a donc été déclaré coupable de pratique illégale de la médecine vétérinaire par la Cour du Québec et condamné à une amende de 3 000 \$, plus environ 1 500 \$ pour les frais et la contribution.

C'est à la suite d'un signalement reçu pour maltraitance animale, en 2016, que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a saisi le chien. Ce dernier a dû être euthanasié en raison de son état général et de ses blessures infectées. Le fautif avait alors avoué avoir lui-même procédé à la chirurgie, c'est pourquoi le MAPAQ a aussitôt signalé la situation de pratique illégale de la médecine vétérinaire à l'Ordre. « En procédant à des enquêtes sur des situations potentielles d'exercice illégal et s'il y a lieu, en intentant des poursuites pénales, l'Ordre veut éviter qu'une personne ne disposant pas des compétences apporte des soins de santé à un animal et surtout,

que des complications graves en résultent comme dans le présent cas où l'animal a dû grandement souffrir faute d'analgésique ou d'anesthésiant adéquats », explique Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

L'Ordre a tenu à rappeler aux membres du public — dans un communiqué de presse qui a été largement diffusé dans les médias — qu'ils ne peuvent pas, même s'il s'agit de leur animal, exercer la médecine vétérinaire sur ce dernier. Il a également appelé les propriétaires d'animaux à la prudence vis-à-vis des diagnostics, des soins et des traitements maison. La pratique illégale de la médecine vétérinaire est un enjeu prioritaire pour la protection du public, mais aussi, pour le bien-être des animaux. Le cas actuel en est un exemple très frappant.

Ainsi, l'Ordre continuera ses efforts en ce sens particulièrement en ce qui a trait aux quatre types d'infractions ciblés dans son programme annuel de surveillance de la pratique illégale, c'est-à-dire la vente illégale de médicaments, la caudectomie, la dentisterie et les thérapies complémentaires. ♦

### Pratique illégale ou pas?

Lorsqu'il est question de pratique illégale de la médecine vétérinaire, certaines questions peuvent surgir. Rappelons que selon l'article 7 de la Loi sur les médecins vétérinaires, une personne exerce illégalement la médecine vétérinaire dans la mesure où — ne détenant pas un permis de pratique délivré par l'Ordre — elle pose (ou laisse croire au public qu'elle est habilitée à poser) un des actes suivants :

- donner des consultations vétérinaires;
- faire des examens pathologiques d'animaux;
- établir des diagnostics vétérinaires;
- prescrire des médicaments pour animaux;
- pratiquer des interventions chirurgicales vétérinaires;
- traiter des affections médicales vétérinaires en faisant usage de procédés mécaniques, physiques, chimiques, biologiques ou radiothérapiques;
- approuver ou condamner d'office les viandes d'animaux domestiques aux fins de consommation.

Les personnes qui veulent signaler une situation potentielle de pratique illégale peuvent le faire au moyen du formulaire *Signalement — exercice illégal de la médecine vétérinaire ou utilisation illégale du titre de médecin vétérinaire* disponible sur le site Web de l'Ordre.

# Cas humain d'échinococcose alvéolaire au Québec

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) invitent les médecins vétérinaires à être vigilants vis-à-vis du parasite *Echinococcus multilocularis*, responsable de l'échinococcose alvéolaire (ÉA). La Direction de santé publique des Laurentides rapporte pour la première fois un cas humain de cette grave maladie acquis au Québec. En Ontario, quelques cas d'ÉA ont été diagnostiqués chez des chiens depuis 2012. Bien que la maladie demeure rare, ces éléments indiquent une émergence du parasite dans l'est du Canada.

*E. multilocularis* est un petit cestode qui se transmet dans un cycle proie-prédateur. L'hôte définitif est un canidé sauvage (souvent un renard ou un coyote) qui héberge le parasite dans ses intestins et qui excrète des œufs dans ses fèces. Le chien (et plus rarement le chat) peut aussi agir comme hôte définitif. Les œufs sont immédiatement infectieux et très résistants dans l'environnement. L'hôte intermédiaire est habituellement un rongeur et son ingestion par un canidé complétera le cycle parasitaire.

Chez l'humain, comme chez le chien, l'ÉA fait suite à l'ingestion accidentelle d'œufs infectieux. Le parasite entraîne le développement d'une masse au foie, puis des métastases larvaires peuvent envahir d'autres organes. La période d'incubation peut durer plusieurs années. L'ÉA est souvent fatale si elle n'est pas traitée.

Le cas humain rapporté implique un enfant qui aurait acquis la maladie au Québec, selon l'enquête épidémiologique. Les renards, fréquemment observés autour de sa résidence, auraient possiblement contaminé le sol de leurs fèces. Des légumes du potager ou des petits fruits cueillis à proximité sont donc une source d'infection probable. Un chien ayant appartenu à la famille, qui avait un attrait pour les carcasses de rongeurs, en est une autre.

Au Québec, le parasite ou l'ÉA n'a jamais été identifié chez les animaux, mais peu de données sont disponibles. En revanche, la prévalence du parasite serait de 23 % chez les canidés sauvages dans le sud de l'Ontario et six cas d'ÉA chez des chiens y ont été confirmés dans les dernières années.

## Pour plus d'information :

Entrevue avec Dr Christopher Fernandez-Prada, parue dans *Le Veterinarius*, Vol. 34, N° 3, Été 2018, pp.42-43.

Rapport de cas humain d'échinococcose alvéolaire au Québec, paru dans *Flash Vigie*, Vol. 14, N° 2, février 2019.

[www.mapaq.gouv.qc.ca/Zoonoses](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Zoonoses)

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/animaux-importuns-malades/>

## RECOMMANDATIONS AU SUJET D'*E. MULTILOCULARIS*

### 1. Pour la prévention de l'infection intestinale et la prévention de l'ÉA :

- Évitez les comportements de prédation chez vos animaux. Évitez que vos animaux ne soient en contact avec des animaux sauvages, leurs fèces ou des carcasses (ex. : se rouler dessus).
- Effectuez des analyses de selles au moins annuellement pour vérifier la présence d'œufs de cestode chez les animaux allant à l'extérieur et vermifugez rapidement les animaux infectés.
- Recommandez la vermifugation mensuelle au praziquantel des animaux à plus haut risque d'exposition. Si ces animaux ne sont pas correctement vermifugés et qu'ils deviennent des hôtes définitifs du parasite, ils excréteront des œufs du parasite dans leur milieu de vie, ce qui augmentera le risque d'ÉA chez l'humain ou chez d'autres animaux.
- Évitez l'accès au potager pour les animaux et éloignez les animaux sauvages des habitations (ex. : bloquer l'accès aux sources de nourriture comme les poubelles, ainsi qu'aux abris potentiels).
- Adoptez de bonnes mesures d'hygiène :
  - o Se laver les mains après un contact avec un animal.
  - o Ramasser les fèces des animaux sans délai, en se protégeant avec des gants ou un double sac de plastique, puis se laver les mains.
  - o Bien laver les aliments consommés crus, comme les légumes et les petits fruits.

### 2. Lors de l'identification d'une masse au foie chez un chien et un chat : inclure la possibilité d'une ÉA dans le diagnostic différentiel et vérifier la présence d'œufs de cestode dans les selles, puisqu'il est connu que les chiens peuvent présenter les deux formes d'infection en même temps.

### 3. Signalez :

- au MAPAQ la confirmation du diagnostic d'ÉA et l'identification d'*E. multilocularis* chez un animal domestique au 1 844 ANIMAUX (1 844 264-6289).
- au MFFP la confirmation ou la suspicion d'*E. multilocularis* ou d'ÉA chez un animal sauvage (par exemple, en réhabilitation) au 1 877 346-6763.



# Avis de vigilance du Réseau porcin :

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

## Cas de diarrhée épidémique porcine au Québec

Un cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) a été confirmé dans un élevage porcin au Québec dans la région des municipalités de Saint-Damase et de Saint-Pie. Il s'agit du premier cas détecté dans un élevage de la province depuis mai 2015. Le 22 mars 2019, des échantillons de fèces prélevés chez des porcs en pouponnière se sont avérés positifs aux analyses par PCR pour le virus de la DEP. Des signes cliniques de diarrhée avaient été notés chez près de 100 % des porcelets au moment du prélèvement. Les animaux de ce site proviennent tous d'une maternité sans signes cliniques de DEP dans laquelle des prélèvements seront effectués pour analyses supplémentaires. Les autres sources potentielles de contamination sont examinées, notamment en ce qui concerne le transport des porcs.

L'éleveur et le médecin vétérinaire ont rehaussé les mesures de bioconfinement et appliqué une autoquarantaine sur le site. Ils collaborent avec l'Équipe québécoise de santé porcine et le MAPAQ pour le suivi du cas. L'enquête épidémiologique est en cours et plusieurs sites en liens épidémiologiques sont présentement sous investigation. Selon la

banque de données du Ministère, 17 sites d'élevage porcins se trouvent dans un rayon de 5 km du site affecté. Ceux-ci ont été contactés par les Éleveurs de porcs du Québec afin de rehausser leur vigilance.

Cette condition peut avoir des impacts considérables pour le cheptel porcin québécois. La vigilance des médecins vétérinaires praticiens est essentielle afin de permettre une détection rapide de cette condition. Si vous observez un cas suspect de diarrhée épidémique porcine, nous vous demandons de communiquer avec le responsable du Réseau porcin. Les médecins vétérinaires praticiens peuvent également soumettre gratuitement leurs échantillons au Laboratoire de santé animale du MAPAQ en mentionnant le code de programme « 0731 — Diarrhée épidémique porcine ».

Pour plus d'informations au sujet de cette maladie, consultez le site du MAPAQ : [www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin). ♦



**L'assurance pensée pour  
votre clinique vétérinaire.**

**Demandez une soumission et économisez.  
1 800 307-2278**

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.  
Certaines conditions s'appliquent.

  
Ordre des  
**MÉDECINS VÉTÉRINAIRES**  
du Québec

  
**laPersonnelle**  
Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise  
Tarifs de groupe. Service unique.

## Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire - RAIZO

# Avis sur la peste porcine africaine



**Mise en contexte :** Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) souhaite informer l'ensemble des médecins vétérinaires quant aux risques associés à la peste porcine africaine puisque ceux-ci peuvent avoir, à l'occasion, dans leur clientèle des propriétaires de porcs de basse-cour ou de compagnie. Cette maladie se répand actuellement dans le monde, notamment en Europe et en Asie, et pose un risque pour la santé de tous les types de porcs et les sangliers.

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hémorragique qui cause des mortalités élevées chez les porcs sauvages, les porcs domestiques et les sangliers pouvant aller jusqu'à 100 % des animaux infectés. Elle engendre des pertes économiques importantes dans les élevages touchés auxquelles s'ajoutent les pertes économiques liées aux restrictions du commerce international.

La PPA n'a jamais été détectée en Amérique du Nord pour le moment. Le risque d'introduction au pays est toutefois présent notamment parce qu'elle est causée par un virus qui survit longtemps dans la viande et les produits de porc transformés. De plus, son contrôle est particulièrement difficile une fois introduite, car il n'existe pas de vaccin ni de traitement efficace. Elle ne se transmet toutefois pas aux humains et ne présente donc aucun risque zoonotique ou pour la salubrité des aliments.

### POURQUOI LES PORCS DE BASSE-COUR ET DE COMPAGNIE SONT-ILS AUSSI À RISQUE DE CONTAMINATION?

Parce que la PPA pourrait être introduite au Canada par différents moyens. Les risques pour les porcs de basse-cour et de compagnie proviennent :

- des aliments contenant des produits de porc contaminés et importés illégalement, servis comme déchets de table à manger à des porcs;
- des voyageurs qui ont été exposés à des porcs contaminés à l'étranger et qui entreraient en contact avec des porcs au Canada, notamment avec des vêtements et des bottes contaminés;
- d'un contact direct d'un porc avec un autre porc.

### DESCRIPTION DE LA MALADIE : GARDEZ L'ŒIL OUVERT!

La période d'incubation s'étend de 3 à 21 jours. Les signes cliniques de la PPA varient selon la virulence de la souche en cause, la charge virale et le mode d'infection. La forme aiguë se traduit principalement par l'apparition des signes cliniques suivants :

- Forte fièvre;
- Mortalité élevée pouvant atteindre 100 %;

- Abattement;
- Perte d'appétit;
- Hémorragies cutanées (surtout aux oreilles, à l'abdomen et aux pattes);
- Avortements;
- Saignements aux extrémités (nez, rectum);
- Vomissements et diarrhée;
- Respiration plus rapide.

La PPA n'est pas très contagieuse à l'intérieur d'un même troupeau (morbidity faible), mais elle est très fatale. Il faut être très vigilant particulièrement en ce qui concerne toute mortalité suspecte présentant des hémorragies, par exemple au nez ou au rectum, ou de la cyanose aux extrémités et à l'abdomen.

La PPA est une maladie à déclaration obligatoire auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Si, après une évaluation clinique, un vétérinaire suspecte la présence d'une maladie exotique, il doit aviser immédiatement le bureau de district local de l'ACIA le plus près du site de production et aussi la centrale de signalement du MAPAQ (1 844 ANIMAUX).

### POUR PLUS D'INFORMATION

Un bulletin complet sur la PPA à l'intention des médecins vétérinaires est disponible sur la page Web du réseau porcin, dans la section « Voir aussi » : [www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin)

De plus, des informations spécifiquement destinées aux propriétaires de porcs de basse-cour et de compagnie ont été produites par :

- L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : [https://trellio-attachments.s3.amazonaws.com/5c501da3a4ba4c2c50ce308d/5c5024e3f7b0b6203eac84b9/5153f7694a0e2f4216a2c6df47d4bffa/FR\\_Poster\\_ASF\\_PigFarmers.pdf](https://trellio-attachments.s3.amazonaws.com/5c501da3a4ba4c2c50ce308d/5c5024e3f7b0b6203eac84b9/5153f7694a0e2f4216a2c6df47d4bffa/FR_Poster_ASF_PigFarmers.pdf)
- Le Conseil canadien du porc : <https://www.cpc-ccp.com/francais/asf-pig-owners> ◆

# UN TRAITEMENT ALLÉCHANT

**VOICI CEFASEPTIN® :**

**UN MOYEN FACILE D'ADMINISTRER  
LA CEFALEXINE**

Comprimé  
**innovant**  
sécable en quatre parties



Appétent

Comprimés  
à croquer

Offerts dans un  
emballage-coque



# Cefaseptin®

Pour un dosage précis



# ACMV : en soutien au projet de loi c-84 (bestialité et combats d'animaux)

Par Dre Enid Stiles, m.v., représentante du Québec à l'ACMV

Le 5 février 2019, la Dre Alice Crook, ancienne présidente du Comité sur le bien-être des animaux de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), a témoigné devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne (JUST). Le Comité tenait des audiences sur le projet de loi C-84, Loi modifiant le Code criminel (bestialité et combats d'animaux).

L'ACMV a fait pression activement pendant plusieurs années pour que le Code criminel soit modifié afin de renforcer la loi en ce qui a trait à la cruauté envers les animaux. À la fin de 2017, l'ACMV et d'autres intervenants concernés d'organisations agricoles et d'organismes de protection des animaux ont fait savoir, dans une lettre au ministre de la Justice, qu'il existe des lacunes dans la loi concernant la bestialité et les combats d'animaux.

Dans sa présentation au Comité, la Dre Crook a indiqué que l'ACMV appuie vigoureusement le projet de loi C-84 parce que, contrairement à la loi actuelle, il propose une définition claire de la bestialité et une description beaucoup plus complète des combats d'animaux.

L'ACMV croit que le projet de loi C-84 comblera le vide juridique actuel, qui n'interdit pas les sévices sexuels infligés aux animaux en l'absence

de pénétration. Selon le projet de loi, sera considéré comme de la bestialité tout contact avec un animal dans un but sexuel. Selon l'ACMV, le projet de loi C-84 aidera One Welfare à œuvrer pour le bien-être des animaux ainsi que pour la lutte contre l'exploitation sexuelle d'autres membres vulnérables de la société, dont les enfants.

En ce qui concerne les combats d'animaux, l'ACMV est ravie que le projet de loi C-84 mette à jour des dispositions du Code criminel pour remédier aux lacunes de la loi actuelle afin d'englober toutes les espèces animales et d'ajouter au nombre des infractions le fait de dresser des animaux de combat et de tirer profit de telles activités. Dans sa présentation, la Dre Crook a souligné la douleur et la souffrance émotionnelles et physiques que vivent les animaux lorsqu'ils subissent des actes de cruauté, notamment la bestialité (sérvices sexuels contre les animaux) et les combats de chiens.

Pour en apprendre davantage, communiquez avec votre bureau national de l'ACMV au 1 800 567-2862, ou à [admin@cvma-acmv.org](mailto:admin@cvma-acmv.org), ou communiquez avec votre représentante du Québec, la Dre Enid Stiles, à [enid.stiles@gmail.com](mailto:enid.stiles@gmail.com). ♦



**Tarifs de groupe exclusifs.  
Exclusivement pour vous.**  & 

**Obtenez une soumission et économisez  
1 888 476-8737  
[lapersonnelle.com/omvq](http://lapersonnelle.com/omvq)**

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.  
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

  
Ordre des  
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES  
du Québec

  
**laPersonnelle**  
Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise  
Tarifs de groupe. Service unique.



## 6 conseils pour se protéger de la fraude

On a tous un proche, un ami ou un collègue qui a été victime de fraude. Voici nos conseils pour vous aider à vous protéger.

### 1. NE CROYEZ PAS TOUJOURS CE QUE VOUS RECEVEZ PAR COURRIEL ET TEXTO

L'hameçonnage est l'un des plus gros enjeux de fraude. Par courriel ou par texto, des individus tentent d'obtenir des renseignements personnels comme des informations bancaires ou un numéro d'assurance sociale. Il est important d'être vigilant, car dans la majorité des cas, le contenu de ces messages frauduleux semble provenir de sources connues et fiables.

Ne répondez pas à ces courriels ou à ces messages textes, ne cliquez jamais sur les hyperliens contenus dans ces messages et ne fournissez pas vos coordonnées personnelles et vos informations bancaires. En cas de doute, contactez par téléphone l'organisation en question qui souhaite possiblement obtenir ces informations.

### 2. NE DONNEZ PAS VOS COORDONNÉES BANCAIRES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Avez-vous déjà reçu un (faux) message privé d'un ami qui vous demandait de lui envoyer de l'argent pour l'aider à régler un problème urgent? Si cela vous arrive, ne divulguez pas vos informations bancaires, à moins que cela soit un canal de communication sécurisé.

### 3. NE COMMUNIQUEZ PAS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR VOTRE IDENTITÉ

Contrairement aux autres types de fraudes, le vol d'identité devient possible lorsqu'un criminel obtient l'accès aux moyens d'identification d'une personne, que celle-ci en soit consciente ou non.

Afin d'éviter que cela vous arrive, ne donnez votre numéro d'assurance sociale que si vous ne pouvez faire autrement et, dans la mesure du possible, proposez une autre pièce d'identité. Avant de donner des renseignements personnels, demandez aussi de quelle façon ils seront utilisés et s'ils seront communiqués à des tiers.

### 4. NE SOYEZ PAS PRESSÉ QUAND VOUS MAGASINEZ EN LIGNE

La vente en ligne gagne en popularité chaque année. Une hausse qui rime avec une croissance de la fraude.

Il est donc important de faire preuve de bon sens. Si une annonce est trop belle pour être vraie, c'est qu'elle est probablement frauduleuse ou qu'il y a un piège.

### 5. NE VOUS LAISSEZ PAS AVEUGLER PAR L'AMOUR

Un conseil à ceux qui veulent trouver l'amour en ligne : si vous rencontrez une personne qui s'intéresse plus à votre situation financière qu'à vous, et ce, même avant votre premier rendez-vous, vous avez bien le droit de douter de ses intentions.

### 6. SOYEZ PRUDENT LORSQUE VOUS VENDEZ OU ACHETEZ DES OBJETS SUR INTERNET

La fraude prend de l'ampleur sur les sites de vente de particulier à particulier.

Bien que la plupart des personnes qui utilisent ce type de plateformes vivent une expérience positive, plusieurs ont été victimes de fraude. Pour être certain de faire un paiement sécurisé, il est recommandé d'utiliser des systèmes comme le virement Interac ou PayPal. N'envoyez jamais de paiement par chèque et restez très vigilant dans le choix de la plateforme que vous utilisez si vous envoyez des fonds en ligne. La meilleure chose à faire reste de vous en tenir à des transactions locales et en personne.

Banque Nationale propose une offre exclusive pour les vétérinaires. Pour connaître les avantages reliés à cette offre spécialement adaptée, visitez [bnc.ca/professionnel-sante](http://bnc.ca/professionnel-sante).

Pour tout conseil concernant vos finances et celles de votre entreprise, veuillez consulter votre conseiller de la Banque Nationale, votre planificateur financier ou, le cas échéant, tout professionnel (comptable, fiscaliste, avocat, etc.). ♦

Babillard de la formation continue	Date et lieu	Événement	Organisme et informations
	<b>Mai 2019</b>		
	Endroits variés	<b>Séminaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment je gère les problèmes communs des félins (New Orleans, LA)</li> <li>• Gestion des problèmes médicaux courants dans la pratique (Monterey, CA)</li> <li>• Gestion des problèmes médicaux et chirurgicaux courants (Austin, TX)</li> </ul>	International Veterinary Seminars (IVS) 1 800 487-5650 www.ivseminars.com
	En ligne	<b>Séminaires du Minnesota ouverts à tous et gratuits (avec inscription) jusqu'au mois d'août.</b> <b>Mai</b> : utilisation de directives de traitement revues par des pairs pour améliorer la prescription en médecine des petits animaux <b>Juin</b> : gestion des antibiotiques dans la médecine des animaux de production : réglementations et pratiques <b>Juillet</b> : antibiotiques dans l'environnement : que savons-nous et quel est le rôle du vétérinaire? <b>Août</b> : intendance et prescription d'antibiotiques dans la pratique équine	Minnesota Veterinary Medical Association 651 645-7533 <a href="https://www.mvma.org/antibiotic-stewardship-in-veterinary-medicine">https://www.mvma.org/antibiotic-stewardship-in-veterinary-medicine</a>
	Las Vegas, Nevada	<b>Ateliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dentisterie générale pour les petits animaux</li> <li>• Échographie abdominale</li> </ul>	Western Veterinary Conference (WVC) 1 866 800-7326 www.wvc.org
	Saint-Hyacinthe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plénière annuelle AVQMR : 100 % comportement</li> <li>• La réhabilitation des oiseaux de proie (théorie en ligne et atelier de travail pratique à Saint-Hyacinthe)</li> <li>• ACEMPV/CAVEPM - Conférence annuelle : Avalanche de données et d'informations scientifiques, comment s'y retrouver?</li> <li>• Gestion des échouages de mammifères marins (anglais)</li> </ul>	Centre d'expertise en développement continu des compétences vétérinaires de la FMV <a href="https://fmv.umontreal.ca/services/formation-continue/">https://fmv.umontreal.ca/services/formation-continue/</a>
	11 mai Rivière-du-Loup	<b>Colloque de formation continue en collaboration avec la SMVEQ</b>	Ordre des médecins vétérinaires du Québec 450 774-1427 info@omvq.ca.qc www.omvq.qc.ca
	<b>Juin 2019</b>		
	Endroits variés	<b>Séminaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout est dans la tête - comment je gère les problèmes communs (Vancouver, BC)</li> <li>• Techniques félines - comment je gère les problèmes communs (Kauai, Hawaii)</li> </ul>	International Veterinary Seminars (IVS) 1 800 487-5650 www.ivseminars.com
	Las Vegas, Nevada	<b>Ateliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Advanced tibial plateau leveling osteotomy</li> <li>• Techniques pratiques en chirurgie tissulaire molle et orthopédique</li> <li>• Procédures de chirurgie de base pour le praticien général de petits animaux</li> </ul>	Western Veterinary Conference (WVC) 1 866 800-7326 www.wvc.org
3 au 5 juin Montréal	<b>4<sup>th</sup> International Workshop on Streptococcus suis</b>	CRIPA en collaboration avec la FMV 450 773-8521 www.strepsuisworkshop.com/	
6 au 8 juin Phoenix, Arizona	Congrès annuel	American College of Veterinary Internal Medicine (ACVIM) 1 800 245-9081 ACVIM@ACVIM.org www.acvimforum.org	

Babillard de la formation continue	Date et lieu	Événement	Organisme et informations
	<b>Juillet 2019</b>		
Endroits variés		<b>Séminaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les premières 24 heures (croisière en Alaska)</li> <li>• Gérer les problèmes oculaires courants dans la pratique actuelle (Amelia Island, FL)</li> <li>• Chirurgie, anesthésie et gestion de la douleur en pratique (Myrtle Beach, SC)</li> <li>• Gérer les problèmes gastro-intestinaux courants dans la pratique actuelle (Jackson Hole, WY)</li> </ul>	International Veterinary Seminars (IVS) 1 800 487-5650 www.ivseminars.com
Las Vegas, Nevada		<b>Ateliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principes de déformation des membres et d'ostéotomie corrective</li> <li>• Endoscopie flexible et rigide</li> <li>• Dentisterie globale pour petits animaux</li> <li>• Principes de réparation de fractures</li> <li>• Réparation avancée des fractures</li> </ul>	Western Veterinary Conference (WVC) 1 866 800-7326 www.wvc.org
4 au 6 juillet Budapest, Hongrie		<b>Congrès annuel</b>	European College of Veterinary Surgeons (ECVS) info@ecvs.org · www.ecvs.org
11 au 13 juillet College Station, Texas		Symposium 360° : Troubles des voies respiratoires	American Association of Equine Practitioners (AAEP) 859 233 0147 aaepoffice@aaep.org · www.aaep.org/info/education
29 au 31 juillet Fort Collins, Colorado		Summer Focus Conference & Labs	
16 au 19 juillet Toronto, Ontario		<b>Congrès annuel</b>	Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) 1 800 567-2862 admin@cmva-acmv.org www.veterinairesaucanada.net/science-knowledge/annual-convention

## POUR TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUE

Congrès vétérinaire québécois 2019, **du 24 au 26 octobre**  
au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe.

Au programme :

- Animaux de compagnie
- Médecine de refuge
- Bovins
- Équins
- Santé publique
- Industrie animale
- Animaux de laboratoire
- Animaux exotiques
- Programme pour les techniciens en santé animale
- Programme de gestion

**CONGRÈS  
VÉTÉRINAIRE  
QUÉBÉCOIS**

## Changements au tableau de l'Ordre

### Abandons pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'étranger, maladie...

3149 Alexandra Bélanger  
3689 Émilie Bergeron  
4143 Marie-Ève Bilodeau  
4057 Mélissa B. Blackburn  
3971 Ariane Bornais  
3603 Claudia Boucher  
4150 Mélissa Bravo  
9488 Robert D.Campbell  
9500 Boris Depré  
4166 Pascale Dorais  
9467 Salvatore Ferraro  
4272 Marie-Ly Fontaine  
2642 Chantal Gagné  
9528 Mireia Jordana-Garcia  
3643 Marie-Hélène Lavoie  
4100 Claudia Lepage  
9526 Thandeka Ngwenyama  
9510 Anna Olivia Pietraszek  
4117 Marie Robichaud  
9415 Edisleidy Rodriguez Batista  
3841 Claudia Sauvé  
3762 Marianne Turgeon-Plouffe

### Inscriptions et réinscriptions

3865 Magaly Bégin Pépin  
4345 Aurélie Bernier  
2696 Marie-Ève Breton  
4447 Gabrielle Claing  
4262 Sophie Courtois-Marcotte  
4087 Stéphanie Guérin  
4283 Maude Guilmain-Serdakowski  
3370 Avril Hamel-Jolette  
3899 Meliza Houde  
4096 Marie-Pier Lanouette  
3904 Annie Lapointe  
4288 Cloé Lavigne-Jacques  
4098 Cindy Lefebvre  
4102 Mylène Lessard-Beaudoin  
3033 Clifford Mardinger  
3655 Caroline Normand  
3927 Maude Perez  
3575 Marie-Claude Roy  
3493 Ève Lynn  
Saint-Pierre-Guilbault  
4234 Robyn A. Wyer

### Octrois d'un permis régulier

4715 Cécile Briffod  
4626 Dian Dian Lin

### Octrois d'un permis temporaire

9551 Jeffery Biskup  
9555 Pablo Godoy  
9557 Kayla Guse  
9527 Amirahmad Rajabi Abhari

### Renouvellements de permis temporaire

9146 Jérôme Auger  
9418 Francisco Javier Benito de  
la Vibora  
9290 Anne-Claire Brisville  
9379 Benoît Cuq  
9369 Maud de Lagarde  
9239 Marion Desmarchelier  
9493 Abbas Fotovati  
9404 Milagros Freire Gonzalez  
9366 Rémi Froment  
9303 François-Xavier Grand  
9343 Franck Ollivier  
9510 Anna Olivia Pietraszek  
9523 Maria Puerto-Parada  
9206 Ignacio Raggio  
9144 Angelika Stock  
9280 Maude Touret

## AVIS DE DÉCÈS

### Christine Belley, D.M.V.

Diplômée de la promotion 1984

### Raymond Éthier, D.M.V.

Diplômé de la promotion 1966

### Marie-Line Gentes, D.M.V.

Diplômée de la promotion 2002

**Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.**



---

# CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS

---

La

PROFESSION

sous  
tous

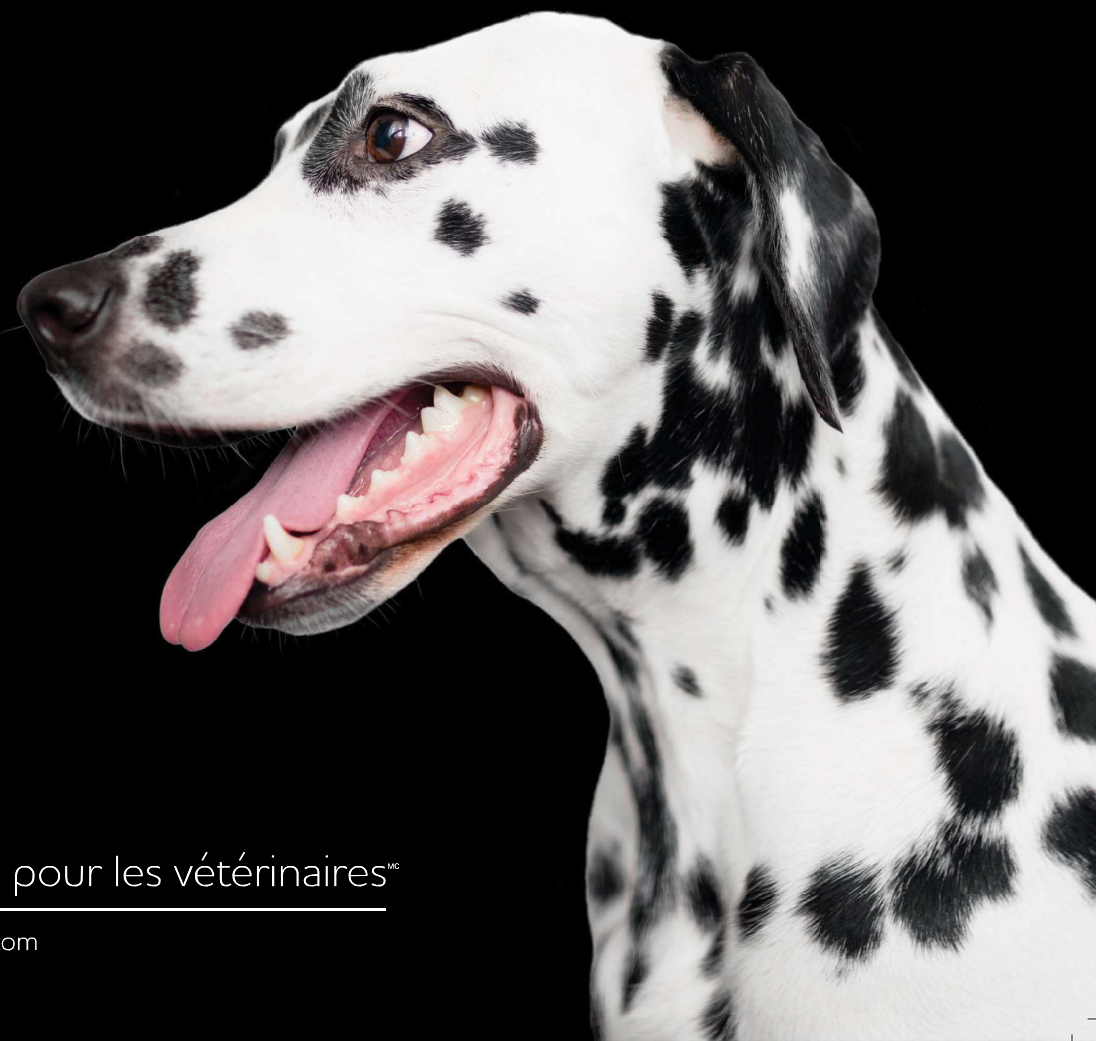
ses  
ANGLES

24-26  
octobre 2019

Centre de congrès de Saint-Hyacinthe

Vous avez le talent  
et la vocation.

Nous aidons simplement  
avec tout le reste.



plus pour les vétérinaires<sup>™</sup>

[cdmv.com](http://cdmv.com)



Centre  
Vétérinaire  
Rive-Sud



Centre  
Vétérinaire  
Laval

Membres du Groupe Veteri Medic Inc.



*Comme si c'était le nôtre!*

7415 boul. Taschereau, Brossard  
**450 656-3660 / 1 866 524-4877**  
[www.cvrivesud.com](http://www.cvrivesud.com)

4530 Autoroute 440, Laval  
**450 781-1200 / 1 877 651-2152**  
[www.cvlaval.com](http://www.cvlaval.com)